

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Rapport annuel 2024



Table des matières rapport annuel

Association Suisse de Football	3
Dominique Blanc, Président central	4
Sections et Organes	4
Organigramme 2024	6
L'année civile 2024 en chiffres	7
Rétrospective annuelle	8
Équipes nationales masculines	9
Équipes nationales féminines	12
Coupe Suisse masculine	14
AXA Women's Cup	14
AXA Women's Super League	14
Équipe nationale Beach Soccer	15
Équipe nationale Futsal	15
Équipe nationale eFootball	16
Développement et soutien des clubs / Football des juniors	16
Rapports	17
Comité central	18
Commission de contrôle et de discipline	20
Tribunal de recours	21
Commission des arbitres	22
Commission des terrains de jeu	23
Commission médicale	25
Finances	26
Fondation suisse pour l'encouragement du sport	27
Clubs et joueurs	28
Distinctions	29

Rapport financier

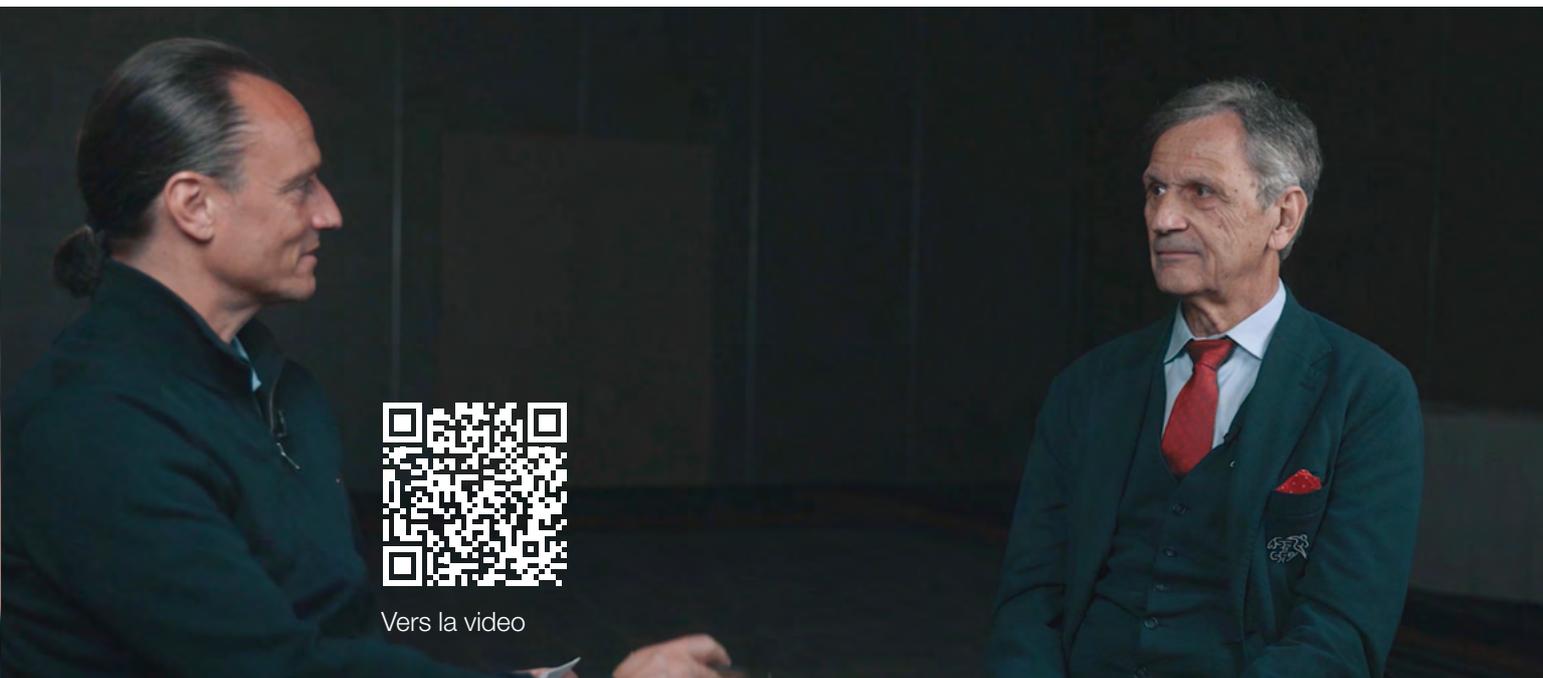
dès la page 31

Association Suisse de Football



L'année footballistique 2024 a été marquée par les performances remarquables de l'équipe nationale masculine à l'UEFA EURO 2024 ainsi que par les préparatifs du plus grand événement sportif féminin jamais organisé en Suisse, l'UEFA Women's EURO 2025, qui aura lieu dans huit stades suisses. Le développement positif du football féminin et des filles doit être poursuivi à tous les niveaux grâce à un vaste programme d'héritage jusqu'en 2027. Fin novembre 2024, la Suisse a atteint un nombre record de 370'489 licenciés, dont près de 45'000 femmes et filles. Pour la première fois, Aline Trede et Christelle Luisier Brodard ont été élues au Comité central.

Dominique Blanc, Président central



Sections et Organes

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faîtière du football suisse. Avec ses trois sections, la Swiss Football League (SFL), la Première Ligue (PL) et la Ligue Amateur (LA), l'ASF est l'une des associations sportives les plus importantes du pays. Son siège se trouve à Muri bei Bern.

L'Association Suisse de Football, qui chapeaute le football de haut niveau et le football de base, est la garante des intérêts du football suisse dans le pays et à l'étranger. Les sélections nationales, en particulier les équipes nationales A, jouent à cet effet un rôle déterminant. L'ASF exerce ses fonctions en collaboration avec ses trois sections – la Swiss Football League, la Première Ligue et la Ligue Amateur (y c. leurs associations régionales) – et presque 1'400 clubs membres.

Sections

L'ASF est l'organisation faîtière du football suisse. Elle représente plus de 340'000 footballeuses et footballeurs, plus de 32'000 entraîneuses et entraîneurs et plus de 4'900 arbitres. L'ASF est ainsi l'une des associations sportives suisses qui comptent le plus grand nombre de membres.

L'ASF comprend trois sections :

- Swiss Football League
- Première Ligue
- Ligue Amateur

Les clubs relèvent de la section dans laquelle leur première équipe dispute ses matchs de championnat. Les clubs de la Swiss Football League appartiennent au football non amateur.

Organes

Pour ses missions, ses droits et ses devoirs, l'ASF peut s'appuyer sur les organes suivants :

- Assemblée des délégués
- Comité central
- Organe de révision
- Commission de contrôle et de discipline
- Tribunal de recours
- Commission des finances

Organes directeurs (Comité central) de la direction de l'Association au 31.12.2024

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Blanc	Dominique	Président central	2019	Taux de travail: 50%
Stroppa	Sandro	Vice-président	2019	Temps partiel
Scheidegger	Samuel	Vice-président	2021	Temps partiel
Studhalter	Philipp	Vice-président	2021	Temps partiel
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Temps partiel
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	2021	Temps partiel
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	2021	Temps partiel
Trede	Aline	Membre	2024	Temps partiel
Luisier	Christelle	Membre	2024	Temps partiel

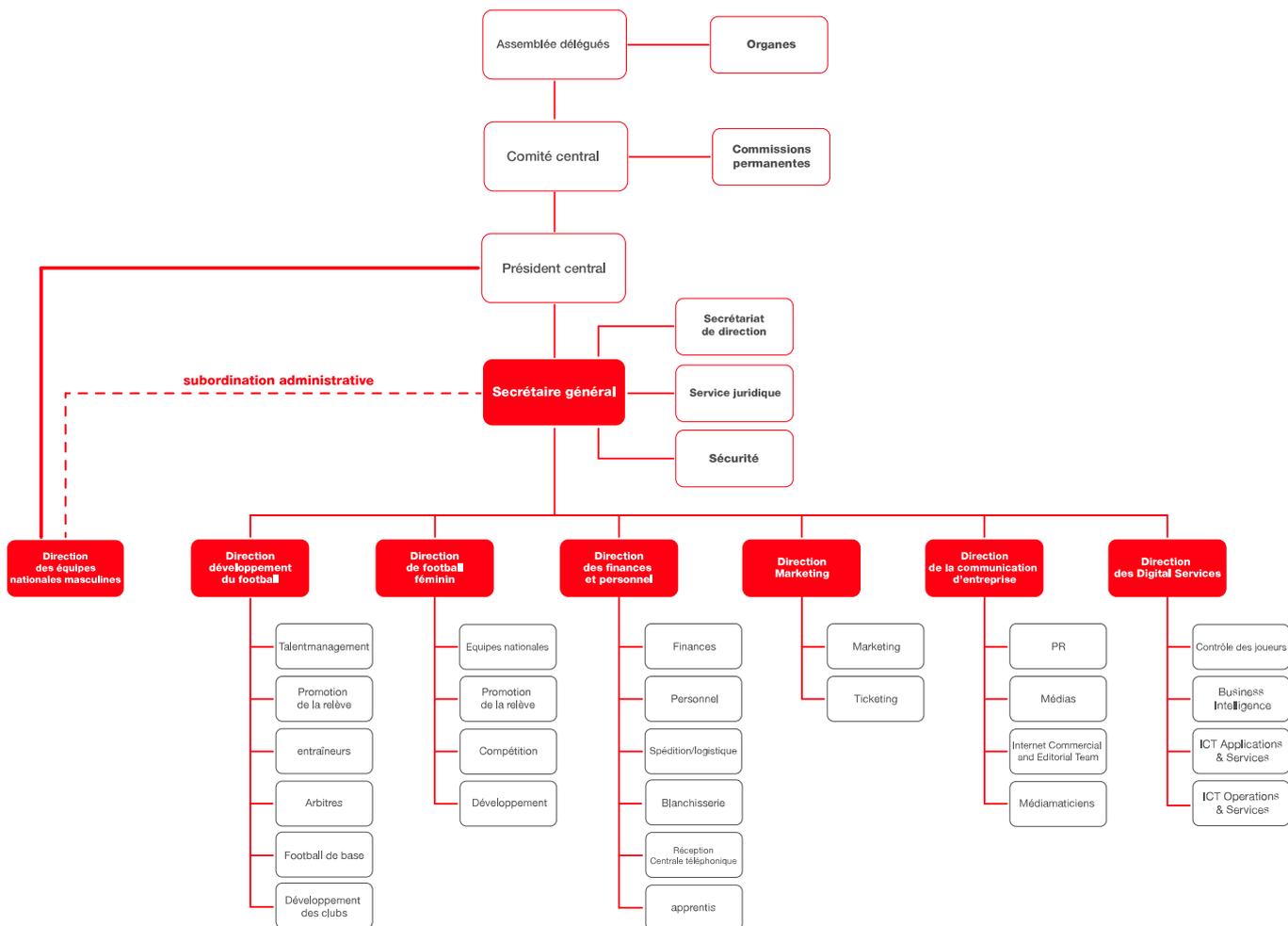
Responsables de la direction au 31.12.2024

Nom	Prénom	Fonction	En fonction/à l'ASF depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général	Depuis 2018	Temps plein
Gelton	Peter	Responsable du marketing	Depuis 2005	Temps plein
Von Schroeder	Martin	Directeur Digital Services	Depuis 2016	Temps plein
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	Depuis 2019	Temps plein
Arnold	Adrian	Responsable de la communication d'entreprise	Depuis 2020	Temps plein
Bruggmann	Patrick	Directeur développement du football	Depuis 2020	Temps plein
Daube	Marion	Directrice du football féminin	Depuis 2023	Temps plein
Haldimann	Karin	Directrice des finances et du personnel	Depuis 2024	Temps plein

Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

Organigramme 2024



Scan Me

L'année civile 2024 en chiffres



1 343
Clubs



17 524
Équipes



123 382
Matches



484 846
buts marqués



343 174
Joueurs



11,7%
Pourcentage
de femmes



32 435
Entraîneurs



7,5%
Pourcentage
de femmes



4 974
Arbitres



2,5%
Pourcentage
de femmes



16 078
Fonctionnaires
14 728 dans les clubs
1 675 dans les associations



13,7%
Pourcentage
de femmes



Plus de chiffres pour
l'année civile 2024

Rétrospective annuelle



Le principal temps fort de l'année sportive a été l'UEFA EURO 2024 en Allemagne. Sous la direction de Murat Yakin, l'équipe nationale suisse a réalisé un excellent parcours. Elle a atteint les quarts de finale, où elle a été éliminée aux tirs au but contre l'Angleterre à Düsseldorf. L'équipe nationale féminine A, dirigée par Pia Sundhage, a retrouvé la Ligue A de l'UEFA Nations League et se prépare pour l'Euro à domicile en misant sur un mélange de jeunes talents du football féminin et de joueuses expérimentées.

Équipes nationales masculines



Vers la video

Équipe A

Bilan annuel 2024

	Nb de matches	Victoires	Matches nuls	Défaites	Buts marqués	Buts encaissés
Matches à domicile	5	1	3	1	9	1
Matches à l'extérieur	5	1	1	3	3	7
Terrain neutre	5	2	2	1	11	9
Total	15	4	6	5	23	17

Matches internationaux

Date	Rencontre	Résultat
23.03.2024	Danemark – Suisse	0:0
26.03.2024	Irlande – Suisse	0:1
04.06.2024	Suisse – Estonie	4:0
08.06.2024	Suisse – Autriche	1:1

Équipe A

UEFA Nations League

Date	Rencontre	Résultat
05.09.2024	Danemark – Suisse	2:0
08.09.2024	Suisse – Espagne	1:4
12.10.2024	Serbie – Suisse	2:0
15.10.2024	Suisse – Danemark	2:2
15.11.2024	Suisse – Serbie	1:1
18.11.2024	Espagne – Suisse	3:2

Phase finale de l'UEFA EURO 2024 en Allemagne

Date	Rencontre	Résultat	Prolongation tab
15.06.2024	Hongrie – Suisse	1:3	
19.06.2024	Écosse – Suisse	1:1	
23.06.2024	Suisse – Allemagne	1:1	
29.06.2024	Suisse – Italie	2:0	
06.07.2024	Angleterre – Suisse	1:1	5:3 tab

Équipe nationale masculine M21

Bilan annuel 2024

	Nb de matchs	Victoires	Matchs nuls	Défaites	Buts marqués	Buts encaissés
Matchs à domicile	2	0	1	1	2	3
Matchs à l'extérieur	3	2	0	1	6	4
Total	5	2	1	2	8	7

Qualifications de l'UEFA EURO 2025 M21 en Slovaque

Date	Rencontre	Résultat
26.03.2024	Albanie – Suisse	1:3
06.09.2024	Suisse – Albanie	1:2
10.09.2024	Monténégro – Suisse	0:2
11.10.2024	Suisse – Finlande	1:1
15.10.2024	Roumanie – Suisse	3:1

Toutes les équipes nationales masculines



Équipes nationales féminines



Vers la video

Équipe nationale féminine A

Bilan annuel 2024

	Nb de matches	Victoires	Matches nuls	Défaites	Buts marqués	Buts encaissés
Matches à domicile	6	4	1	1	11	10
Matches à l'extérieur	4	2	0	2	6	2
Terrain neutre	2	1	0	1	4	2
Total	12	7	1	4	21	14

Matches internationaux

Date	Rencontre	Résultat
23.02.2024	Pologne – Suisse	1:4
27.02.2024	Suisse – Pologne	0:1
25.10.2024	Suisse – Australie	1:1
29.10.2024	Suisse – France	2:1
29.11.2024	Suisse – Allemagne	0:6
03.12.2024	Angleterre – Suisse	1:0

Équipes nationales féminines

Qualifications de l'UEFA Women's EURO 2025 en Suisse

Date	Rencontre	Résultat
05.04.2024	Suisse – Turquie	3:1
09.04.2024	Azerbaïdjan – Suisse	0:4
31.05.2024	Suisse – Hongrie	2:1
04.06.2024	Hongrie – Suisse	1:0
12.07.2024	Turquie – Suisse	0:2
16.07.2024	Suisse – Azerbaïdjan	3:0

Toutes les équipes nationales féminines



Coupe Suisse masculine

L'incroyable séance de tirs au but en finale de la Coupe de Suisse entre le Servette FC et le FC Lugano a compensé les 120 minutes sans but au Wankdorf. C'est seulement à la 25e tentative que le sort du match a été scellé, avec une victoire 9-8 des Genevois, qui ont ainsi décroché leur huitième trophée en Coupe Suisse de leur histoire. Au premier tour, le FC Frutigen avait eu le droit d'affronter le FC Thun Berner Oberland (0-5) grâce à sa victoire au Suva Fairplay Trophy.

La Coupe Suisse fêtera son 100e anniversaire lors de la saison 2024/2025. La 100e finale de la Coupe Suisse aura lieu le dimanche 1er juin 2025 au Wankdorf à Berne.



Rétrospective annuelle
de la Coupe Suisse masculine

AXA Women's Cup

Les joueuses du Servette FC Chênois Féminin ont remporté la finale de la Coupe Suisse féminine au Letzigrund de Zurich. Elles se sont imposées 3-2 face aux BSC YB Frauen et ont ainsi réalisé le doublé Coupe-Championnat lors de la saison 2023/2024. La future internationale Naomi Luyet a égalisé à deux reprises pour YB, mais Servette a finalement eu le dernier mot. En demi-finale, les Genevoises avaient éliminé le FC Luzern (2-0) et, en quart de finale, le FC St. Gallen 1879 (2-1), deux équipes évoluant en AWSL. Le FC Ostermundigen, équipe de 1re Ligue, a créé la surprise en atteignant les quarts de finale, où il a livré une solide prestation face au FC Luzern (0-2), club de AWSL.



Rétrospective annuelle
AXA Women's Cup

AXA Women's Super League

Le titre de champion de Suisse s'est une nouvelle fois joué lors d'une finale lors de la saison 2023/2024. Les deux meilleures équipes de la saison régulière, Servette FC Chênois Féminin et le FC Zürich, se sont affrontées sur le terrain synthétique de la Stockhorn Arena à Thoune. Les Genevoises se sont imposées 3-1 grâce à des buts de Maria Korhonen et Rimante Jonusaite, déjà buteuses en finale de la Coupe Suisse un mois plus tôt. C'est l'internationale suisse Sandrine Mauron qui avait ouvert le score. Avec cette victoire, Servette a signé le premier doublé de son histoire.



Rétrospective annuelle
Axa Women's Super League

Équipe nationale Beach Soccer

Après l'or aux Jeux européens 2023, le titre européen en 2022 et le bronze à la Coupe du monde de la FIFA 2021, l'équipe nationale suisse de beach soccer n'a malheureusement pas pu maintenir la performance exceptionnelle de ces dernières années en 2024. En terminant à la 6e place (sur un total de 21 nations), la sélection a manqué la qualification pour la Coupe du monde de beach soccer de la FIFA 2025.

Néanmoins, l'année internationale 2024 s'est conclue sur un bilan positif de 16 victoires en 23 rencontres. Le temps fort pour l'équipe de l'entraîneur en chef Angelo Schirinzi a été le match à domicile contre l'Autriche, disputé à guichets fermés fin juillet à Aarau, avec à la clé une victoire 16-0 qui a constitué l'une des plus grandes victoires de l'histoire de l'équipe nationale suisse de beach soccer.



Rétrospective annuelle
Équipe nationale Beach Soccer

Équipe nationale Futsal

L'équipe nationale suisse masculine de futsal a entamé de la meilleure des manières les qualifications pour l'UEFA Futsal EURO 2026: la Suisse a été choisie comme pays hôte du mini-tournoi de qualification, qui s'est déroulé en avril 2024 à Berne. Lors de ce mini-tournoi, la Suisse a remporté son premier match face à Gibraltar (7-0) avant de s'imposer contre l'Écosse (3-1). Grâce à ces deux victoires, la qualification pour le tour principal était assurée avant même le troisième match, perdu 1-2 contre Malte.

Au tour principal, la Suisse (pot 4) a été placée dans un groupe relevé avec l'Espagne (pot 1), la Bosnie-Herzégovine (pot 2) et l'Angleterre (pot 3). Les deux premiers matchs de cette phase de qualification ont eu lieu le 12 décembre à Berne contre l'Espagne (0-9) et le 16 décembre en Angleterre (1-5). L'équipe nationale suisse n'a pas réussi à rivaliser avec ces adversaires mieux classés.



Rétrospective annuelle
Équipe nationale Futsal

Équipe nationale eFootball

L'année 2024 a été une étape importante pour l'équipe nationale suisse d'eFootball de l'Association Suisse de Football. Tout d'abord, la sélection a participé aux qualifications pour l'eEURO24, le Championnat d'Europe disputé sur le jeu EAFC24. Malgré une performance remarquable de l'équipe, cela n'a finalement pas suffi pour se qualifier pour le tournoi final en Allemagne.

Un autre moment historique a suivi au mois d'août: la première participation d'une équipe nationale suisse d'eSport à une Coupe du monde. L'équipe était représentée sur le jeu Football Manager 24 par les deux joueurs talentueux Yannick Hauser et Nico Gasser. À Londres, ils ont affronté les meilleurs joueurs internationaux et se sont battus pour décrocher le titre mondial. Bien que cela n'ait pas suffi pour atteindre le dernier carré, cette prestation a marqué un progrès significatif pour l'équipe nationale suisse d'eFootball.



Rétrospective annuelle
Équipe nationale eFootball

Développement et soutien des clubs / Football des juniors

L'introduction d'une nouvelle structure d'âges dans le football de la relève a permis une harmonisation du passage entre le format «play more football» et les terrains plus grands des juniors D, désormais répartis sur trois tranches d'âge et jouant au football dans les deux formats à 7 ou à 9. Désormais, les juniors passeront un an plus tard sur le grand terrain. Les clubs bénéficieront aussi de plus de flexibilité dans la composition de leurs équipes grâce à une catégorie de transition pour les juniors B et A. L'ASF Quality Club entrera en 2025 dans sa quatrième génération. L'évolution future de ce programme de certification a été discutée lors d'un atelier avec les associations régionales le 8 novembre 2024.



Rétrospective annuelle
Développement et soutien des
clubs / Football des juniors

Rapports



Outre le développement sportif, l'ASF doit relever plusieurs défis dans les domaines de la numérisation et des infrastructures. L'étude de faisabilité du projet «Swiss Football Home» a donné des résultats positifs et la prochaine étape consistera à élaborer un projet détaillé. Le département arbitrage a réussi à porter le nombre d'arbitres actifs et actives à plus de 5000. Sur la scène internationale, Sandro Schärer, Désirée Grundbacher et Urs Schnyder se sont distingués par leurs performances au sifflet.

Comité central



Le football reste la priorité stratégique principale pour le Comité central en tant qu'organe stratégique de l'ASF. L'année 2024 a été marquée à cet égard par l'UEFA EURO 2024 en Allemagne, où l'équipe nationale masculine A a réalisé de superbes performances, atteignant les quarts de finale après une victoire amplement méritée contre l'Italie en huitièmes de finale. Elle s'est inclinée contre l'Angleterre aux tirs au but après un combat héroïque. La Nati a suscité un immense engouement bien au-delà des frontières suisses, et les images des milliers de supporters déferlant en rouge dans les villes allemandes resteront longtemps gravées dans les mémoires. Afin d'assurer le succès à long terme de l'équipe nationale A, la promotion des jeunes talents doit rester une priorité permanente. Une analyse externe a confirmé la nécessité d'agir, notamment en ce qui concerne le temps de jeu des meilleurs talents à un niveau aussi élevé que possible. Des premières mesures ont déjà été mises en place sous la direction de la Commission de formation. Par ailleurs, l'équipe nationale A féminine, sous la houlette de la nouvelle

sélectionneuse Pia Sundhage, a immédiatement retrouvé sa place dans la Ligue A de l'UEFA Nations League. Les préparatifs de l'UEFA Women's EURO 2025, qui se tiendra en Suisse, se déroulent donc sous de bons auspices.

Sur le plan institutionnel, l'Assemblée des délégués, désormais organisée annuellement, a revêtu une importance particulière. Elle s'est tenue le 7 juin 2024 sous forme de visioconférence. À cette occasion, les délégués ont élu deux femmes au sein du Comité central pour la première fois dans l'histoire de l'ASF: Christelle Luisier Brodard (présidente du Conseil d'État du canton de Vaud) et Aline Trede (conseillère nationale bernoise). La base juridique permettant d'élargir le Comité central de deux sièges avait été adoptée l'année précédente. En nommant ces deux femmes politiques expérimentées, qui ne sont rattachées à aucune section ni aucun club, le Comité central espère non seulement élargir son réseau politique, mais aussi bénéficier d'un regard neuf et indépendant sur l'organisation et les activités de l'ASF. Les délégués ont également approuvé une augmentation ciblée des cotisations des clubs par joueuse et joueur. Cette mesure vise à financer des projets de numérisation destinés à réduire la charge administrative à tous les niveaux, ainsi que les coûts croissants liés à l'exploitation et à la sécurité des systèmes informatiques. Par ailleurs, l'Assemblée des délégués a validé les rapports annuels et les comptes 2023, et a accordé la décharge aux responsables.

En 2024, une nouvelle avancée a été réalisée dans le projet Swiss Football Home, le centre national de l'ASF, intégrant des infrastructures sportives, des bureaux administratifs, un hôtel, etc. Le Comité central a pris connaissance d'une étude de faisabilité globalement positive. Trois sites restent en cours d'examen. Un projet détaillé sera élaboré pour l'un d'entre eux au cours de la prochaine phase.

Tout au long de l'année, un travail intensif a été mené, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, pour préparer l'UEFA Women's EURO 2025 en Suisse. Dans le cadre de l'héritage de ce tournoi, de vastes projets ont été définis afin de promouvoir le football féminin à tous les niveaux et de renforcer la place des femmes dans ce sport. Ces initiatives s'étendent sur quatre ans, avec pour objectif de doubler le nombre de filles et de femmes licenciées, pour atteindre environ 80'000 joueuses.

Comité central

Le Comité central s'est réjoui des résultats d'une analyse sur le stress au travail, visant à mesurer la satisfaction des employés. À quelques exceptions près, les indicateurs se situent au-dessus de la moyenne suisse issue d'analyses menées dans de nombreux secteurs et entreprises. Autrement dit, l'équilibre entre les charges (p. ex.: pression temporelle) et les ressources (p. ex.: reconnaissance) est supérieur à la moyenne.

L'ASF ne manque heureusement pas d'idées ni de projets de développement. C'est pourquoi, malgré des revenus

supplémentaires issus de la commercialisation des équipes nationales, la maîtrise des coûts reste un défi permanent. Pour plus de détails sur la situation financière toujours solide de l'ASF, il convient de se référer au rapport financier spécifique.

Le Comité central a également traité des affaires récurrentes, telles que l'analyse des risques, l'adaptation de divers règlements (compétence reprise en 2023 à la suite de la suppression du Conseil de l'ASF), ou encore l'attribution des matchs internationaux.

Pendant l'exercice sous revue, le Comité central de l'ASF se composait des membres suivants:

Président



Dominique Blanc

Vice-présidents (d'office en tant que présidents de département)



Philipp Studhalter
(Swiss Football League)



Samuel Scheidegger
(Première ligue)



Sandro Stroppa
(Ligue amateur)

Membres indépendants des départements



Claudius Schäfer
(Swiss Football League)



Marco Di Palma
(Première ligue, Responsable des finances)



Stephan Häuselmann
(Ligue amateur, Responsable des finances)



Christelle Luisier Brodard



Aline Trede

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux deux membres indépendants
(depuis le 1er juillet 2024)

Commission de contrôle et de discipline



Pendant l'année sous revue, la Commission de contrôle et de discipline (CCD) de l'ASF se composait des membres suivants :

Président :

Moritz Jäggy, avocat, Basel (PL)

Vice-présidents :

Carlo Borradori, avocat, Locarno (PL)

Franziska Burkhalter, intercesseur et notaire, Münsingen (PL)

Membres :

Stéphane Doebeli, Trélex (PL)

Mathias Burnand, avocat, Lausanne (SFL)

Carlo Cortesi, intercesseur, Berne (SFL)

Dr Sébastien Gobat, avocat, Berne (SFL)

Sébastien Schneuwly, notaire, Bulle (PL), jusqu'au 08.11.2024

Mathias Eusebio, avocat, Delémont (SFL)

Rolf Rüdisser, avocat, Berne (LA)

Werner Rufi, avocat, Oberwil (LA)

Willy Scramoncini, Wetzikon (LA)

Jan Lanz, Halten (LA)

Secrétariat :

Dominique Schaub

Ilario Schmutz

Paulo Soares

Sanctions disciplinaires

Au cours de l'année sous revue, la Commission de contrôle et de discipline (CCD) a prononcé 34 sanctions disciplinaires pour voies de fait commises sur des arbitres ou des arbitres assistants. Une procédure était en outre toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

Infractions et fautes dans le cadre de la Coupe Suisse

En Coupe Suisse, la CCD sanctionne les clubs dont les supporters se comportent de manière violente, allument des pétards et des feux d'artifice, envahissent le terrain ou commettent des actes de vandalisme. Lors des trois derniers tours de la Coupe Suisse 2023/2024 (quarts de finale, demi-finales et finale), 14 sanctions ont été prononcées contre des clubs et une sanction a été prononcée contre un président de club. Lors des trois premiers tours de la Coupe Suisse 2024/2025 (jusqu'aux huitièmes de finale), 23 sanctions ont été prononcées contre des clubs.

Demande de transfert sans signature de l'ancien club

Pendant l'année sous revue, la commission de contrôle et de discipline a traité 298 cas dans lesquels un club n'a pas approuvé le transfert d'un joueur et a refusé de le signer.

Boycotts pour raisons financières

En 2024, 623 boycotts ont été prononcés contre des joueurs (augmentation de 85% par rapport à l'année précédente, probablement due à la simplification du processus de boycott via clubcorner.ch). Il y a en outre eu 18 boycotts de clubs n'ayant pas satisfait à leurs obligations financières vis-à-vis d'une association régionale, dont deux clubs qui ont dû être boycottés plus d'une fois.

Surveillance de l'activité de contrôle des joueurs

Pendant l'année sous revue, la commission n'a eu à statuer sur aucun recours contre une décision de contrôle des joueurs.

Négociations de conciliation portant sur des litiges relatifs à des contrats d'entraîneurs

Trois négociations de conciliation ont été organisées lors de l'année sous revue en raison de litiges relatifs à des contrats d'entraîneurs. Malheureusement, un seul cas a pu faire l'objet d'un accord. Une requête de conciliation était en outre toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

Divers

L'année sous revue a vu la CCD suspendre et infliger une amende à un entraîneur qui avait falsifié son diplôme d'entraîneur. De plus, au moment de la rédaction de ce rapport, plusieurs procédures disciplinaires étaient toujours en cours.

Tribunal de recours



Le Tribunal de recours est l'organe juridictionnel suprême de l'ASF. Il statue définitivement, sous réserve d'un appel au Tribunal arbitral du sport, conformément aux dispositions des Statuts de l'ASF.

La composition du Tribunal de recours était la suivante en 2024 :

Président :

Me Nicolas Blanc, avocat

Vice-présidents :

Patrick Bianco, avocat; Dr. iur. Philippe Rosat;
Marcel Meier, avocat

Juges :

lic. iur. Jacques Antenen; Adrian Augsburg, intercesseur;
Me Guido Brioschi; Me Patrick Bürgi; lic. iur. Matthias Heim; Marcel Meier, avocat; Me Olivier Rodondi; Lothar Sidler, avocat et notaire; lic. iur. Christoph Winkler; Armin Gilg, avocat et notaire; Philippe Guéra, intercesseur

Greffiers :

Kurt Brunner, avocat; Me Lionel Capelli; Stefan Hischer, avocat et notaire; Me Marco Kraushaar; Thomas Perler, intercesseur; Me Bénédicte Sapin; Me Sascha Schlub; Me Isabelle Théron; Bernhard Welten, intercesseur; Kristina Brüsehaber, avocate

Secrétariat :

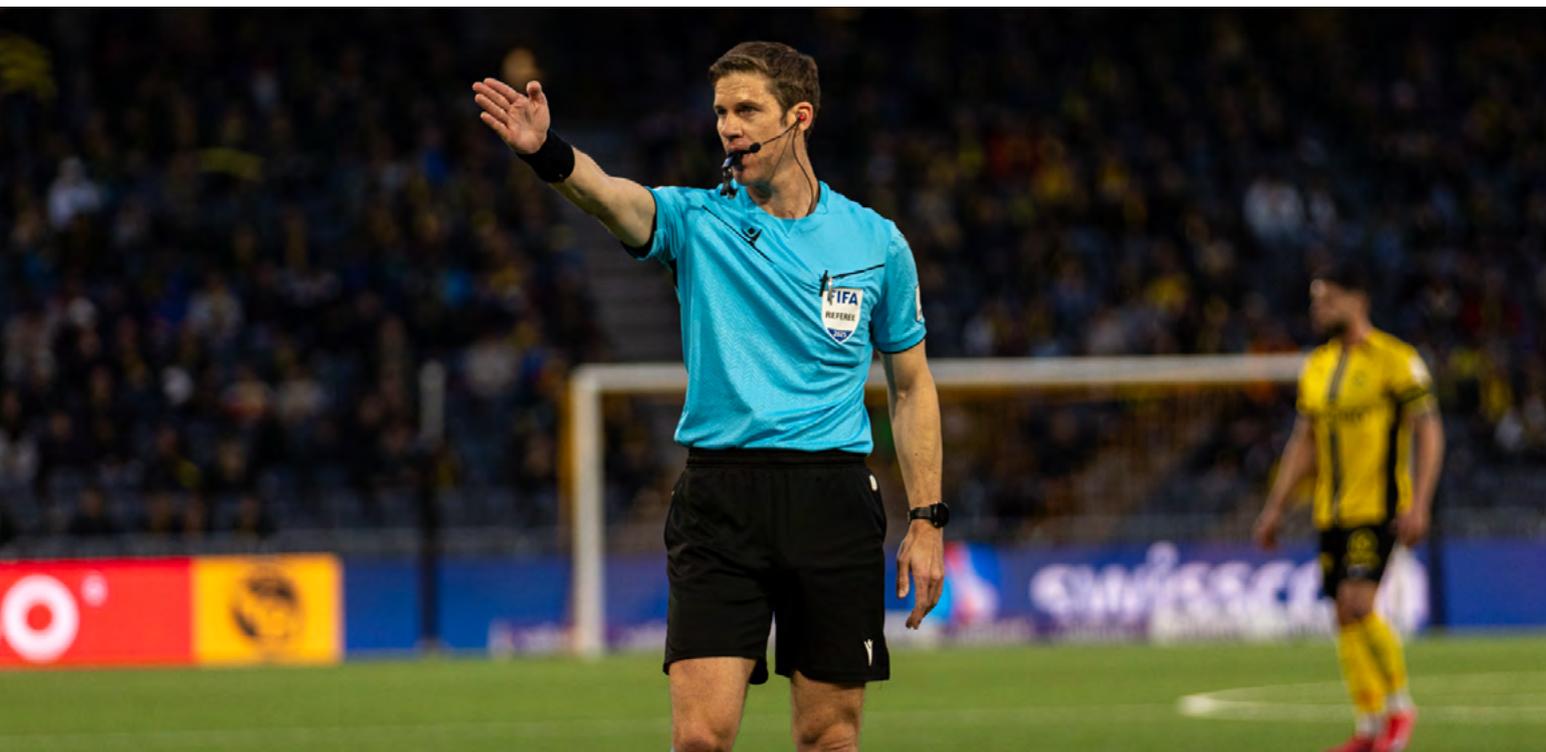
M. Dominique Schaub, M. Ilario Schmutz et
M. Paulo Soares (dès le 1er mai 2024)

Pour l'année 2024, les statistiques du Tribunal de recours étaient les suivantes :

Plaintes traitées :	14
Irrecevables :	1
Retirées :	0
Déclarées sans objet :	3
Décisions sur le fond :	10 (8 rejets, 1 admis, 1 admis partiellement)

Le tribunal de recours part du principe, comme tous les organes disciplinaires de l'ASF ainsi que dans les rapports des arbitres et conformément à une jurisprudence constante, que l'exactitude des rapports officiels est présumée tant qu'elle n'est pas réfutée par des preuves claires et incontestables. En d'autres termes, la remise en cause des rapports officiels est un exercice difficile et les recourants qui entendent s'y livrer ne peuvent pas se limiter à leur substituer une autre version hypothétique ou possible des faits, mais doivent s'employer à démontrer de façon irréfutable que la version des faits retenue par lesdits rapports n'est pas exacte. Pour y parvenir, on peut envisager la présentation de témoignages neutres et incontestables ou de séquences vidéo, qui restent toutefois soumis à l'appréciation du tribunal de recours. Enfin, en cas de recours, le tribunal de recours réexamine entièrement l'affaire tant sur le plan factuel que juridique. Cela signifie qu'il n'est pas lié par les demandes des parties et qu'il peut soit confirmer, modifier ou annuler la décision contestée. Toutefois, le tribunal de recours peut également, si les circonstances le justifient, modifier une décision au détriment de la partie recourante (*reformatio in pejus*, art. 70, al. 3 RD). Un tel cas peut se produire lorsqu'un nouvel élément de preuve (une séquence vidéo, un témoignage, etc.) apparaît au cours de la procédure de recours et que sa prise en compte doit manifestement conduire à une sanction plus sévère que celle prononcée en première instance.

Commission des arbitres



La Commission des arbitres (CA) a connu une année très réussie, au cours de laquelle le domaine du coaching ainsi que celui du football féminin ont été réorganisés sur le plan structurel.

Les efforts accrus dans le recrutement des arbitres ont permis d'augmenter le nombre de directeurs de jeu à plus de 5000 au cours de l'année. Les éléments clés de cette évolution incluent l'ajustement des indemnités des arbitres en Ligue Amateur, la mise en place de campagnes spécifiques de recrutement et de valorisation comme la Week of the referees, ainsi que l'introduction généralisée de la formation numérique de base pour les arbitres. Par ailleurs, un projet de revitalisation financé par Swiss Olympic contribue à mieux comprendre et moderniser la numérisation, les mécanismes efficaces de recrutement des arbitres, ainsi que les mesures adaptées au maintien du corps arbitral, tout en créant des synergies interrégionales.

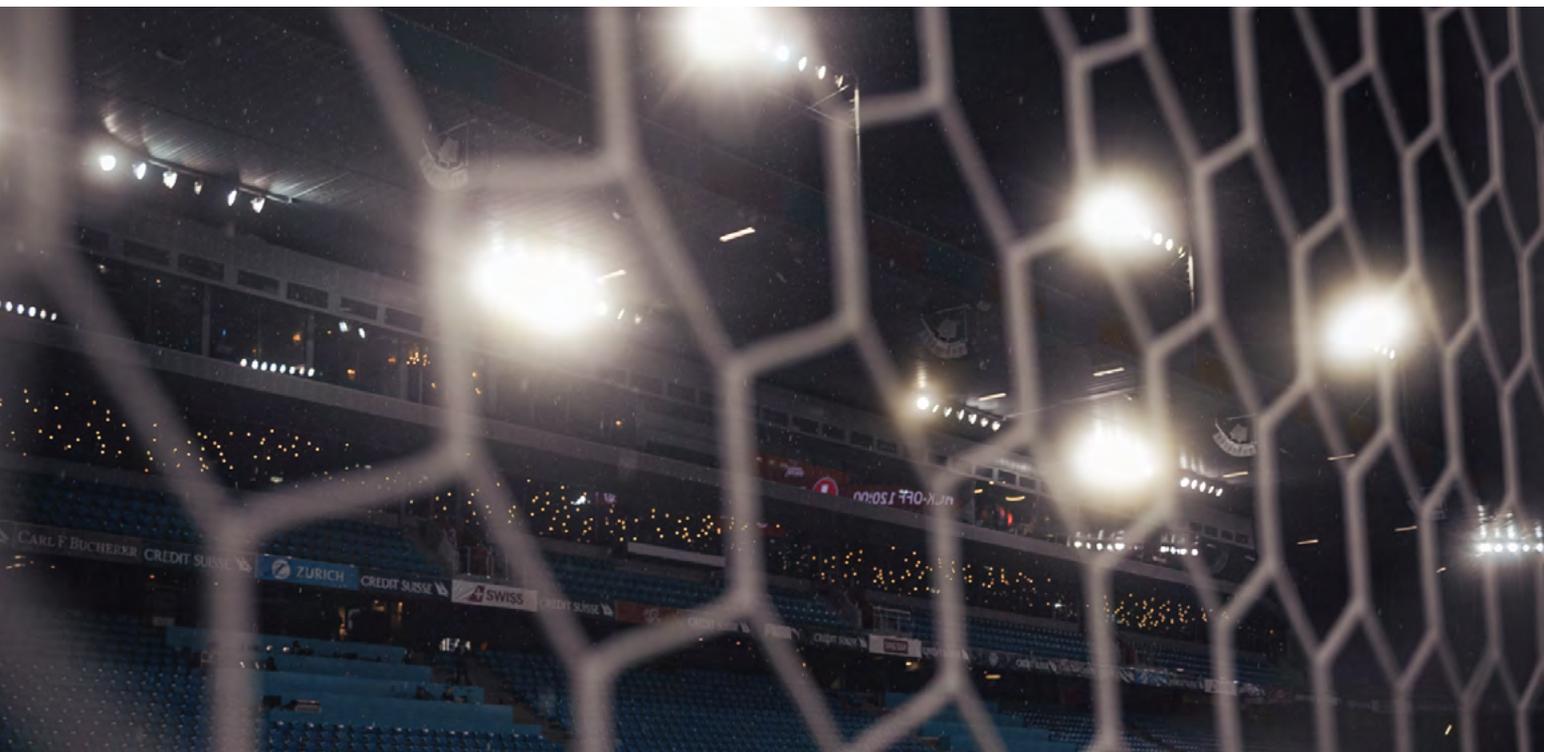
Dans le football féminin, un moment historique a marqué l'année: Désirée Grundbacher est devenue la première femme à diriger un match de Super League, la plus haute

division masculine en Suisse, au sein d'un quatuor entièrement féminin.

La CA accorde également une grande importance au succès international de l'arbitrage suisse, car celui-ci bénéficie aussi au niveau national, à l'image des joueurs et joueuses suisses évoluant à l'étranger. En plus de Sandro Schärer, qui a officié avec son équipe lors de l'UEFA EURO 2024 en Allemagne, Urs Schnyder s'est lui aussi imposé sur la scène internationale en sifflant ses premiers matchs d'UEFA Champions League. Dans le domaine du futsal, Daniel Matkovic a eu l'opportunité d'arbitrer lors de la Coupe du monde de futsal de la FIFA en Ouzbékistan.

L'arbitrage suisse, avec de nombreux représentants de renom, se porte très bien. L'accent va désormais être mis sur le maintien des effectifs par des mesures ciblées de valorisation et de rétention, ainsi que sur l'amélioration des conditions-cadres en vue d'une professionnalisation accrue de l'arbitrage. L'objectif est de rester compétitif à l'international et de permettre à l'élite de bénéficier d'une base solide, tout en assurant que cette base puisse elle-même tirer profit d'une élite reconnue au niveau mondial.

Commission des terrains de jeu



La composition de la Commission des terrains de jeu de l'ASF (CTJ) était la suivante :

Marco M. Baroni, président	LA	Suisse orientale et centrale, Argovie, Zurich, Berne, Suisse du Nord-Ouest, Soleure
Matteo Bianchi, vice-président	SFL	Tessin
Patrick Wäspe	LA	Jura, Fribourg, Neuchâtel
Pierre-Yves Bovigny	PL	Genève, Vaud, Valais

Commission des terrains de jeu

La croissance continue du football amateur est perçue comme un phénomène socialement positif. Cependant, elle entraîne des exigences importantes en matière d'infrastructures. La CTJ souligne ainsi la nécessité d'une planification anticipée, d'un financement solide et d'une collaboration efficace entre les acteurs publics et privés afin de répondre aux besoins sportifs à long terme des communautés.

Promotion du football féminin et amateur

Pour soutenir le développement du football féminin et amateur, un groupe de travail interdisciplinaire a été mis en place. Il réunit des responsables régionaux, des représentants de la Première Ligue et des membres de la CTJ. L'objectif est de mutualiser les compétences et de promouvoir notamment le développement des infrastructures sportives, telles que les vestiaires. Ce groupe élabore des projets concrets et des mesures visant à renforcer les infrastructures dédiées au football.

Contribution à l'UEFA Women's EURO 2025

La CTJ joue un rôle clé dans le projet d'héritage du développement des clubs dans le cadre de l'UEFA Women's EURO 2025, organisé en Suisse. En collaboration avec l'ASF et l'ASSA, un guide d'action est en cours d'élaboration afin d'optimiser les infrastructures sportives. Ce document proposera aux clubs et aux collectivités des mesures pratiques et des exemples de bonnes pratiques pour répondre aux exigences futures.

Collaboration européenne et internationale

En 2024, la CTJ a sollicité l'adhésion de l'ASF dans le cadre de l'European Synthetic Turf Council (ESTC). Son acceptation renforce la présence internationale de l'ASF dans le domaine du développement des infrastructures. Par ailleurs, la CTJ poursuit ses engagements au sein d'autres instances telles que la FLSF, le TAG FIFA et l'ESSMA. Dans le cadre du FIFA Technical Advisory

Group, la CTJ a contribué à la révision du Manuel de tests de la FIFA pour terrains artificiels, intégrant les nouvelles technologies comme le gazon hybride et les besoins des joueurs.

Durabilité grâce au programme «LEDforFOOT»

L'un des temps forts de l'année a été le lancement du programme «LEDforFOOT», qui accompagne les communes et clubs dans la transition vers l'éclairage LED sur les terrains de football. Face à la forte utilisation des infrastructures d'entraînement en Suisse et à la persistance de nombreux systèmes d'éclairage conventionnels, cette conversion vers une technologie LED plus écoénergétique représente une avancée significative. L'initiative vise à réduire considérablement la consommation électrique et à promouvoir les objectifs de durabilité de l'ASF. La CTJ soutient activement ce programme et en discute régulièrement avec les responsables régionaux. Elle participe également au groupe de travail SLG sur l'éclairage des terrains de sport, en mettant un accent particulier sur la normalisation et la technologie d'éclairage.

Conférences et évolutions

La CTJ a organisé deux conférences d'automne durant l'année sous revue et prévoit une nouvelle session au printemps 2025 avec les responsables régionaux. La conférence du 23 avril 2024, qui s'est tenue à la Maison du Football, a abordé des sujets clés tels que la numérisation de la CTJ (avec la présentation de NISR2 et de Business Intelligence), le programme de soutien «LEDforFOOT» ainsi que les évolutions en matière de gazon synthétique, de gazon naturel et de gestion des microplastiques.

Informations personnelles

Matteo Bianchi, vice-président de la CTJ, a été nommé expert en licences dès 2024 sur proposition de la SFL. Il a pris la succession de Christian Moroge et apportera son expertise dans les futures missions de la CTJ.

Commission médicale



L'encadrement médical des équipes nationales suisses nécessite une disponibilité conséquente de médecins et de physiothérapeutes. Comme les années précédentes, plusieurs centaines de jours ont dû être couverts en 2024.

La Commission médicale s'est réunie quatre fois au cours de l'année afin d'assurer un suivi optimal des joueuses et joueurs des équipes nationales. Deux exemples d'axes spécifiques étudiés :

- La détection et le traitement des commotions cérébrales.
- Les blessures spécifiques aux footballeuses en lien avec le cycle menstruel ainsi que leur traitement.

Pour garantir un échange fluide et sécurisé des données médicales, des outils adaptés sont indispensables. Leur mise en place constitue un objectif prioritaire pour 2025.

Mouvements au sein de la Commission

Le Dr Philippe Tscholl, orthopédiste et médecin-chef des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), a rejoint la Commission médicale. Le Dr Pierre-Etienne Fournier quitte son poste au sein de l'équipe nationale A et représentera désormais celle-ci au sein de la Commission.

Préparatifs pour l'UEFA Women's EURO 2025

L'UEFA Women's EURO 2025 aura lieu dans huit stades suisses à l'été 2025. La Commission médicale collabore étroitement avec la commission médicale de l'UEFA pour l'organisation dans notre pays. Cela inclut la mise à disposition de médecins et de personnel médical ainsi que la coordination avec les hôpitaux, centres de radiologie et laboratoires partenaires.

Colloques médicaux organisés

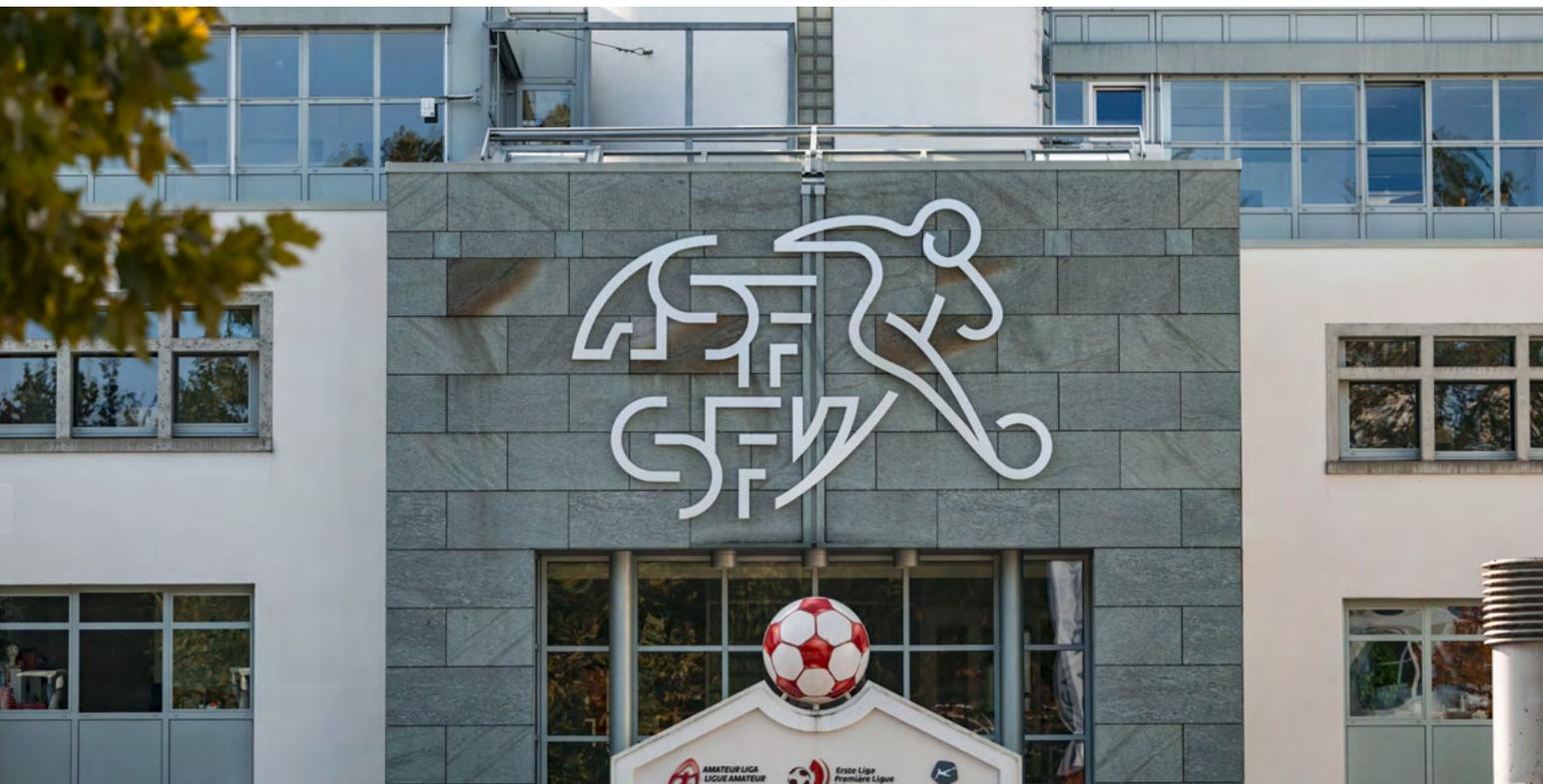
En janvier, la réunion annuelle a rassemblé environ 70 médecins et physiothérapeutes des équipes nationales suisses ainsi que des clubs des divisions supérieures. Les échanges ont porté sur: la prise en charge et le traitement des infections virales ainsi que la réintégration sportive après une maladie.

Un colloque médical spécialisé, avec des ateliers de réanimation, a également été organisé, comme tous les deux ans. À cette occasion, 30 médecins et physiothérapeutes des différentes sélections ont pu s'exercer ensemble aux mesures d'urgence. Cela leur a permis d'acquérir et de consolider les automatismes nécessaires pour faire face à des situations extrêmes.

Optimisation de la collaboration

Un renforcement des liens entre la Commission médicale, les équipes techniques et administratives des sélections nationales et de la Ligue est nécessaire pour améliorer l'efficacité des processus médicaux. L'ASF explore des solutions inspirées des meilleures pratiques d'autres fédérations afin d'optimiser la prise en charge des footballeuses et footballeurs.

Finances



Le football suisse poursuit son développement positif, mais cela s'accompagne d'exigences accrues en matière de financement. Malgré des contributions accrues des fédérations internationales en lien avec les participations aux Coupes du monde et aux Championnats d'Europe, la gestion des coûts reste un défi. Une gestion financière sérieuse et pragmatique permet à l'ASF de maintenir une situation stable.



Rapport financier en PDF ou flipbook

Fondation suisse pour l'encouragement du sport



Six millions de francs pour le football suisse

L'Association Suisse de Football (ASF) et la Swiss Football League (SFL) pourront continuer à recevoir l'argent des loteries suisses en 2024. La remise du chèque symbolique a eu lieu le vendredi 15 novembre à l'occasion du match de l'UEFA Nations League entre la Suisse et la Serbie à Zurich.

Peu avant le début du match au Letzigrund, Paolo Beltraminelli, président de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport, et Josef Dittli, conseiller aux Etats et président du conseil d'administration de Swisslos, ont remis le chèque d'un montant de six millions de francs à Dominique Blanc (président de l'ASF) et Robert Breiter (secrétaire général de l'ASF). Les importants fonds de soutien pour l'année 2024, qui proviennent des bénéfices nets des deux sociétés de loterie Swisslos et Loterie Romande de l'année dernière, ont été chaleureusement remerciés par les représentants du football.

L'utilisation concrète de ce soutien financier très précieux pour le football suisse est régie dans une convention écrite entre l'ASF et la Fondation suisse pour l'encouragement du sport. Les six millions de francs seront affectés à la promotion de la relève dans les clubs de la SFL, du football féminin ainsi qu'à la formation et au perfectionnement des entraîneurs et des arbitres.

Un soutien financier important pour le sport suisse

Outre le football suisse, Fondation suisse pour l'encouragement du sport soutient chaque année Swiss Olympic, y compris la Fondation de l'Aide sportive suisse, avec environ 65 millions de francs et le hockey sur glace suisse avec environ 3 millions de francs. Au total, la fondation dispose de 75 millions de francs par an pour promouvoir le sport national.

Clubs et joueurs



Le football suisse ne cesse de croître. Sa popularité reste intacte, et les efforts pour promouvoir le football féminin portent leurs fruits en parallèle avec une affluence croissante des jeunes filles et des femmes dans notre sport. Au cours des dix dernières années, le football suisse a gagné 100'000 joueuses et joueurs actifs supplémentaires, et la barre historique des 400'000 licenciés semble désormais envisageable. Cette dynamique s'inscrit également dans l'objectif de doubler le nombre de footballeuses d'ici fin 2027.



Les graphiques interactifs ci-dessous présentent le nombre de joueuses et joueurs licencié(e)s selon différents angles.

Distinctions



En 2024, Granit Xhaka s'est une nouvelle fois imposé comme le joueur suisse de l'année. Le stratège du milieu de terrain a non seulement mené l'équipe nationale suisse jusqu'aux quarts de finale de l'EURO 2024, mais a également signé le doublé en Allemagne sous le maillot du Bayer 04 Leverkusen. Le titre de joueuse de l'année est revenu à Géraldine Reuteler. D'autres distinctions ont récompensé Renato Steffen, Ardon Jashari, Naomi Luyet et Valon Fazliu. Le SC Brühl a remporté le nouveau UBS Spirit of Football Award, tandis que le SC Schwyz s'est vu remettre le Suva Fairplay Trophy.



Membres d'honneur



Détenteurs de
l'insigne d'argent

L'Association Suisse de Football (ASF)

Haus des Schweizer Fussballs
Maison du football suisse
Casa del calcio svizzero
The House of Swiss Football
Worbstrasse 48 › 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11
F +41 31 950 81 81
info@football.ch
www.football.ch

Impressum

Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2024

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2024

Schweizerischer Fussballverband
Association Suisse de Football
Associazione Svizzera di Football
Swiss Football Association



Rapport financier 2024



Table des matières

<u>Rapport d'activité de la Commission des finances</u>	33
<u>Rapport de situation 2024</u>	35
<u>Rapport de l'auditeur</u>	37
<u>Comptes annuels 2024</u>	39
<u>Rapport de révision de la Commission des finances</u>	60

Rapport d'activité de la Commission des finances

Dans le cadre des missions de la Commission des finances, définies par les statuts de l'ASF (art. 54 et suivants) et conformément au règlement administratif de la Commission des finances, les contrôles des comptes suivants ont été effectués:

- Mars 2024: Consultation des comptes annuels 2023 de la LA
- Septembre 2024: Comptes annuels 2023/24 de la Swiss Football League (SFL)
- Novembre 2024: Comptes annuels 2023/24 de la Première Ligue
- Février 2025 : Consultation des comptes annuels 2023/24 de la Federazione Ticinese di Calcio (FTC)

Les rapports de la Commission des finances attestent du respect de la loi et des statuts.

Lors de sa séance ordinaire du 27 janvier 2025, la Commission des finances a discuté du projet de budget pour l'année 2025 et rédigé une prise de position sur le budget 2025 à l'attention du Comité central dans le cadre de son mandat de collaboration à l'élaboration du budget 2025 de l'ASF (statuts de l'ASF, art. 55 et art. 7 du règlement interne de la Commission des finances), en présence du président central, des responsables des finances au sein du Comité central, du secrétaire général, du directeur des finances/RH de l'ASF ainsi que des responsables financiers de la Swiss Football League, de la Première Ligue et de la Ligue Amateur.

Dans sa prise de position du 27 janvier 2025, la Commission des finances recommande au Comité central de l'ASF d'accepter le budget 2025 avec un bénéfice de CHF 50 237.

Conformément à son mandat, la Commission des finances a discuté le 27 mars 2025 des comptes annuels 2024 de l'ASF avec le président central, les responsables des finances au sein du Comité central, le secrétaire général, la directrice des finances/RH de l'ASF et son adjoint, ainsi que des représentants des trois sections SFL, Première Ligue et Ligue Amateur, et a participé à leur élaboration. L'approbation des comptes 2024 de l'ASF a été recommandée, sous réserve de la révision.

Dans sa prise de position du 27 mars 2025, la Commission des finances souligne que le bon résultat annuel s'explique par un produit extraordinaire de CHF 1 500 000 (dissolution de la provision Parc Saint-Jacques / EURO 08). Le fonds de roulement net (liquidité) ainsi que le montant du capital d'exploitation de la Fédération (sécurité) restent bons. L'essentiel pour l'avenir reste que les résultats annuels (rendement) soient positifs. Cela peut être garanti par l'élaboration et le respect de budgets équilibrés et par une planification financière prudente et vigilante. Ainsi, l'ASF continuera de disposer de la liberté et de la possibilité de prendre des décisions en toute autonomie et d'agir de manière durable à moyen et long terme.

La réunion de clôture des comptes 2024 de l'ASF a eu lieu le 11 avril 2025 avec l'organe de révision externe élu par l'Assemblée des délégués. Dans ce cadre, la Commission des finances a été informée des procédures de vérification et a pris connaissance des divers rapports de cet organe. Dans son rapport du 11 avril 2025, la Commission des finances recommande l'approbation des comptes annuels et atteste leur régularité et leur conformité à la loi, aux statuts et aux règlements.

Rapport d'activité de la Commission des finances

La Commission des finances remercie l'ASF pour sa participation à l'évaluation des principaux aspects financiers et la possibilité ainsi donnée de prendre position et de formuler des recommandations.

La Commission des finances remercie vivement les membres de l'administration et tout particulièrement le président central, le responsable des finances du Comité central, le secrétaire général, la directrice des finances/RH de l'ASF et son adjoint, ainsi que les présidents et les trésoriers des sections et des associations régionales, pour le soutien apporté pendant la mission. La Commission des finances a été informée, à tous les égards, de manière transparente et compétente des activités de l'ASF, des sections et des associations régionales.

Muri, le 11. avril 2025, pour la Commission des finances de l'ASF

Mathieu Jaus, président
Jacques Grossen, membre
Michael Herrmann, membre
Christian Rey, membre
Adrian Steffen, membre
Andreas Wyss, membre

Rapport de situation 2024 –

Swiss GAAP RPC

1. Vue d'ensemble: Comptes annuels 2024 selon Swiss GAAP RPC (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie)

Au cours de l'exercice 2024, l'Association Suisse de Football (ASF) a de nouveau réussi à s'affirmer dans un environnement sportif en constante évolution et continué à consolider ses bases financières.

Grâce à la participation à la phase finale de l'EURO masculin en Allemagne, l'Association Suisse de Football a été représentée lors du tournoi international de football le plus important de l'année. Outre l'émotion suscitée par ce succès sportif, cette participation a de nouveau démontré l'impact considérable de telles compétitions sur le développement sportif et sur la situation financière de l'ASF.

Le football féminin poursuit son évolution positive avec le Women's EURO 2025 en Suisse en ligne de mire. Cela se reflète dans l'augmentation du nombre de joueuses, l'intérêt médiatique grandissant et les nouveaux records d'affluence lors des matchs internationaux. Ces progrès montrent le développement positif et la professionnalisation croissante du football féminin.

La passion pour le football est également bien visible dans les clubs amateurs. La hausse des recettes issues des compétitions ces deux dernières années s'explique principalement par le nombre croissant de joueurs et joueuses licencié(e)s.

Le bénéfice annuel selon Swiss GAAP RPC s'élève à CHF 780 749 pour l'exercice écoulé. Cela a été rendu possible grâce à l'engagement sans faille de tout le personnel et à la poursuite de la collaboration fructueuse avec les partenaires de longue date. Le capital de l'Association s'élève à CHF 22,3 millions au 31 décembre 2024, ce qui correspond à 46% du total du bilan.

1.1 Compte de résultat 2024 – produits nets des livraisons et prestations

Les produits nets des livraisons et prestations se montent à CHF 85,8 millions pour l'exercice sous revue, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent (+27,5%).

Cette augmentation s'explique principalement par les revenus liés à la participation à l'UEFA EURO 2024. L'UEFA EURO 2024 en Allemagne a généré environ CHF 18,4 millions, contre environ CHF 4,8 millions générés par la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023 en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La finale de la Coupe Suisse masculine du 2 juin 2024 à Berne entre le Servette FC et le FC Lugano s'est pratiquement déroulée à guichets fermés. L'intérêt suscité par la finale de la Coupe Suisse a permis de dégager un bénéfice de CHF 335 235.

Les recettes issues de l'organisation des matchs (CHF 10,1 millions) ont encore augmenté par rapport à l'année précédente (+8,7%). L'exercice sous revue a également fait l'objet d'un nouveau record de transferts de joueurs, toutes ligues confondues. Dans le domaine amateur en particulier, on n'avait jamais enregistré autant de changements de clubs de joueuses et joueurs.

La participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne, avec la qualification de la Suisse pour les quarts de finale, a permis de dégager un excédent de CHF 1,8 million, ce qui constitue un nouveau résultat positif lors d'une participation de l'équipe nationale masculine A à une phase finale. Ces succès de l'équipe nationale, par exemple avec la victoire en huitième de finale contre l'Italie lors de la phase finale 2024, apportent une contribution importante au financement futur de projets d'importance stratégique pour le football suisse.

1.2 Compte de résultat 2024 – charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté d'environ CHF 1,9 million par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à la part plus importante des joueuses et joueurs de l'équipe nationale A dans les recettes de sponsoring et de merchandising de l'ASF ainsi qu'à de nouveaux postes au sein des différentes directions.

Rapport de situation 2024 –

Swiss GAAP RPC

1.3 Compte de résultat 2024 – autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont été inférieures d'environ CHF 14,3 millions par rapport à la valeur de l'exercice précédent. Les écarts sont principalement liés aux points suivants:

- l'UEFA EURO 2024 en Allemagne, avec des dépenses brutes d'environ CHF 16,6 millions, L'année précédente, les charges brutes s'étaient élevées à CHF 4,6 millions lors de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023.
- S'y ajoutent des coûts supplémentaires dans le domaine du football féminin (augmentation des dépenses pour l'équipe nationale féminine A, projets d'héritage liés à l'UEFA Women's EURO 2025) et dans le domaine du développement du football.

1.4 Compte de résultat 2024 – amortissements et correctifs de valeur sur postes d'immobilisations

Des amortissements d'environ CHF 2,1 millions ont été réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'année sous revue.

1.5 Compte de résultat 2024 – produits financiers

Le résultat financier 2024 s'élève à environ CHF 897 051 et, pendant l'année sous revue, ils se composent majoritairement de bénéfices non réalisés de CHF 474 876 sur les actifs financiers (obligations en francs suisses). Les gains de cours des obligations sont liés à la baisse des taux d'intérêt. L'Association Suisse de Football conservera, dans la mesure du possible, les obligations individuelles jusqu'à l'échéance.

1.6. Recettes extraordinaires

La provision de CHF 1,5 million destinée à combler le déficit de financement du Parc Saint-Jacques à Bâle a pu être dissoute. Cela a généré des recettes extraordinaires de CHF 1,5 million.

1.7 Bilan au 31 décembre 2024

Les liquidités existantes, les créances à court terme ainsi que les actifs financiers (qui sont présentés dans le bilan comme des actifs immobilisés à long terme, mais qui peu-

vent être vendus à tout moment pour garantir des liquidités suffisantes) continuent de suffire sans problème pour faire face aux dettes à court terme.

Au 31 décembre 2024, le capital propre de l'ASF s'élève à CHF 22,3 millions pour un total du bilan de CHF 47,9 millions. Le taux d'autofinancement est de 46%, en légère hausse (+ 3%) par rapport à l'année précédente.

2. Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques en 2024.

3. Conclusions, bilan et perspectives d'avenir

Grâce à une gestion prudente et responsable ces dernières années, à un capital solide et à une bonne liquidité, l'ASF se trouve dans une situation financière solide et est en bonne position pour relever les futurs défis en concertation avec toutes les parties prenantes. L'essentiel pour l'avenir reste que les résultats annuels (rendement) soient positifs. Cela peut être garanti par l'élaboration et le respect de budgets équilibrés et par une planification financière prudente et vigilante. Ainsi, l'ASF continuera de disposer de la liberté et de la possibilité de prendre des décisions en toute autonomie et d'agir de manière durable à moyen et long terme.

Le football suisse s'apprête également à vivre un grand moment sportif avec l'UEFA Women's EURO 2025 en Suisse. Nous espérons également la qualification de l'équipe nationale masculine A pour la Coupe du Monde 2026 de la FIFA au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Rapport de l'auditeur

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association suisse de football (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences

significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

Rapport de l'auditeur

peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Ernst & Young AG

Marco Schmid

Expert-réviseur agréé

(Réviseur responsable)

Cédric Meyer

Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2024

BILAN au 31.12.2024 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Explications	31.12.2024 CHF	%	31.12.2023 CHF	%
Actif					
Actif circulant		17 635 811	37%	9 836 926	22%
Liquidités	1.1	13 041 571	27%	4 525 089	10%
Créances résultant des livraisons et des prestations		1 496 955	3%	3 093 175	7%
Créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches	1.2	2 250 596	5%	1 436 682	3%
Autres créances à court terme	1.3	189 641	0%	89 590	0%
Ducroire	1.4	-473 628	-1%	-507 739	-1%
Actifs transitoires	1.6	401 522	1%	580 475	1%
Actifs transitoires envers des proches	1.7	729 155	2%	619 654	1%
Immobilisations		30 340 421	63%	35 573 443	78%
Actifs financiers	1.8	17 026 350	35%	21 551 474	47%
Actifs financiers envers des proches	1.9	6 395 000	13%	6 395 000	14%
Immobilisations corporelles – mobilier, équipement, véhicules, matériel TIC		397 999	1%	379 000	1%
Immobil. incorporelles – logiciels TIC		2 193 000	5%	2 643 000	6%
Immobilisations corporelles – immobilier		4 328 072	9%	4 604 969	10%
	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles				
Total Actif		47 976 232	100%	45 410 369	100%
Passif					
Capitaux externes à court terme		23 633 330	49%	22 052 916	49%
Dettes résultant des livraisons et des prestations	2.1	3 545 373	7%	2 412 447	5%
Dettes résultant des livraisons et des prestations envers des proches	2.2	1 988 130	4%	2 220 093	5%
Autres dettes à court terme	2.3	3 130 984	7%	1 630 038	4%
Passifs transitoires	2.4	7 669 433	16%	9 307 535	20%
Passifs transitoires envers des proches	2.5	7 299 409	15%	6 482 802	14%
Capitaux externes à long terme		1 646 000	3%	2 969 001	7%
Provisions	2.6	1 646 000	3%	2 969 001	7%
Capital des fonds	Preuve capital des fonds	428 087	1%	806 453	2%
Fonds affectés		428 087	1%	806 453	2%
Capital de l'Association	Preuve capital de l'Ass.	22 268 816	46%	19 582 003	43%
Capital libre de l'Association		17 100 557	36%	16 843 956	37%
Capital de l'Association affecté		4 387 510	9%	2 481 446	5%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		780 749	2%	256 601	1%
Total Passif		47 976 232	100%	45 410 369	100%

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2024

Comptes annuels 2024 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Explications	SWISS GAAP RPC 2024	SWISS GAAP RPC 2023
Produits nets résultant des livraisons et des prestations		85 830 569	67 304 789
Vente de droits TV équipes nationales	3.1	11 231 105	11 663 930
Cession de droits commerciaux	3.2	22 011 972	20 821 797
Recettes Coupe Suisse	3.3	4 158 101	4 254 670
Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne	3.4	18 363 163	0
Recettes matchs internationaux équipes nationales masculines A et M21	3.5	3 570 524	3 316 148
Cotisations de membres des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs	3.6	10 085 974	9 281 299
Contributions des pouvoirs publics	3.7	5 581 224	5 054 255
Contributions de la FIFA et de l'UEFA	3.8	6 545 347	8 772 277
Autres recettes	3.9	4 283 160	4 140 413
Dépenses fournitures et prestations de service	4.1	-3 993 918	-2 300 001
Charges de personnel	4.2	-18 522 792	-16 623 940
Autres charges d'exploitation		-61 011 553	-46 688 568
Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	4.3	-4 293 461	-4 043 201
Charges Coupe Suisse	4.4	-3 141 933	-3 481 756
Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2024 en Allemagne	4.5	-16 581 702	-93 832
Charges Direction Équipes nationales	4.6	-7 638 807	-8 796 830
Charges Direction Développement du football	4.7	-13 733 132	-11 774 752
Charges Direction du football féminin	4.8	-6 422 981	-9 798 266
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	4.9	-4 356 353	-4 233 833
Organes, comités et commissions	4.10	-631 874	-707 641
Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation	4.11	-4 211 309	-3 758 457
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 087 191	-2 221 149
Résultat d'exploitation		215 115	-528 868
Charges financières	4.12	-30 062	0
Produits financiers	4.13	927 113	1 061 802
Résultat ordinaire		1 112 166	532 934
Recettes résultant de tiers	4.14	15 363	15 363
Variation du capital des fonds	4.15	378 367	-302 083
Résultat extraordinaire ou hors période	2.6	1 500 000	0
Résultat de l'exercice avant impôts		3 005 895	246 214
Impôts directs	4.16	-319 083	19 617
Résultat de l'exercice avant affectation / Variation du capital de l'Association affecté		2 686 812	265 830
Variation du capital de l'Association affecté	4.17	-1 906 063	-9 229
Résultat de l'exercice		780 749	256 601

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2024

Tableau de variation du capital

2024		État 1.1	Augmentation	Baisse	Transfert	État 31.12
Total capital des fonds		806 453	767 728	-1 146 095	0	428 087
Centres de performance	a)	581 781	623 728	-846 095	0	359 414
Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	b)	224 673	144 000	-300 000	0	68 673
Total capital de l'Association		19 582 003	4 531 936	-1 845 123	0	22 268 816
Capital libre de l'Association		16 843 956			256 601	17 100 557
Capital affecté		2 481 446	3 751 187	-1 845 123	0	4 387 510
Fonds de formation	c)	715 809	1 394 536	-1 391 340	0	719 005
Fonds des phases finales UEFA/FIFA	d)	1 765 637	2 356 651	-453 783	0	3 668 505
Résultat de l'exercice		256 601	780 749	0	-256 601	780 749

2023		État 1.1	Augmentation	Baisse	Transfert	État 31.12
Total capital des fonds		504 371	2 015 882	-1 713 800	0	806 453
Centre de formation de Bienne	e)	0	524 937	-524 937	0	0
Centres de performance	a)	17 537	1 345 945	-945 746	164 044	581 781
Minipitches	f)	164 044	0	0	-164 044	0
Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	b)	322 790	145 000	-243 117	0	224 673
Total capital de l'Association		19 316 172	1 756 477	-1 490 646	0	19 582 003
Capital libre de l'Association		19 212 646			-2 368 690	16 843 956
Capital affecté		2 472 217	1 499 876	-1 490 646	0	2 481 446
Fonds de formation	c)	704 860	1 293 350	-1 282 400	0	715 809
Fonds des phases finales UEFA/FIFA	d)	1 767 357	206 526	-208 246	0	1 765 637
Résultat de l'exercice		-2 368 690	256 601	0	2 368 690	256 601

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2024

a) Centres de performance

Dans le cadre d'un projet de suivi pour les centres de formation, différents centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse sous la houlette de partenariats et de clubs dans le football d'élite junior. L'idée est de donner aux clubs la possibilité de recevoir des subventions pour la direction des centres de performance, à condition de respecter certaines conditions ou exigences.

b) Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres

La convention de l'UEFA sur la formation et l'organisation des arbitres vise d'une part à promouvoir le rôle des arbitres et, d'autre part, à améliorer la qualité des performances des arbitres à tous les niveaux du football. L'UEFA fournit des ressources financières pour la réalisation de ces objectifs.

c) Fonds de formation de l'ASF

L'Association Suisse de Football perçoit une contribution de formation sur tous les transferts définitifs et les prêts de joueurs âgés de 19 à 32 ans à un club de l'Association Suisse de Football en supplément des cotisations des membres. Cette contribution est versée dans le fonds de formation lié à la promotion de la relève dans le capital affecté. Les fonds sont principalement et spécifiquement versés aux clubs actifs dans le domaine du football d'élite junior et qui appliquent le règlement du label de l'ASF, ainsi

qu'aux associations régionales pour contribuer à couvrir les charges de personnel des directeurs techniques.

d) Fonds des phases finales UEFA/FIFA

L'Association Suisse de Football crédite les contributions de couverture de la participation aux phases finales de l'UEFA et de la FIFA des équipes nationales A à partir de 2022 au fonds dans le capital affecté. Le fonds doit être utilisé pour financer des projets stratégiques importants et limités dans le temps. Le Comité central décide quels sont les projets sélectionnés et financés.

e) Centre de formation des filles à Bienne

L'Association Suisse de Football disposait initialement de quatre centres de formation: à Payerne, Emmen, Tenero et Huttwil/Bienne (filles), les jeunes athlètes avaient la possibilité de recevoir une formation sportive à un niveau très élevé. Pour les talents du football, le rêve de devenir un joueur professionnel doit pouvoir devenir réalité. Les offres des centres de formation ont de plus permis aux jeunes talents de combiner formation professionnelle et carrière

sportive. L'Association Suisse de Football encourage les talents sportifs et garantit en même temps la formation professionnelle. Les centres de formation sont cofinancés par l'UEFA et la FIFA. Ces dernières années, les clubs de la SFL ont progressivement adopté le concept de formation de l'ASF. Afin d'éviter une concurrence inutile entre les clubs de la SFL et de l'ASF, les centres d'entraînement des garçons d'Emmen, Payerne et Tenero ont été fermés.

Dans le cadre d'un projet de suivi, plusieurs centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse. En revanche, le centre de formation pour filles de Bienne continuera d'exister en tant que pilier extrêmement important du football féminin.

f) Minipitches

L'Association Suisse de Football offre un soutien financier subsidiaire pour la construction de petits terrains en gazon synthétique, qui sont réalisés ou financés sur la base des programmes HatTrick de l'UEFA.

Comptes annuels 2024

La valeur d'assurance incendie des bureaux et des locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football, situé Worbstrasse 48 à 3074 Muri b. Bern, s'élève à CHF 10 644 800 au 31 décembre 2024 (l'année précédente CHF 10 644 800)

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2024	Parcelle de terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement, véhicules	Matériel TIC	Total immob. corporelles	Immob. incorporelles – logiciels TIC
Valeurs de marché au 1.1.2023	2 142 000	16 387 456	146 650	1 041 572	19 717 678	5 349 660
Entrées 2023	0	0	0	121 676	121 676	1 799 576
Sorties 2023	0	0	-11 334	-576 585	-587 919	-1 904 485
Valeurs de marché au 31.12.2023	2 142 000	16 387 456	135 317	586 663	19 251 436	5 244 751
Amortissements cumulés au 1.1.2023	0	-9 517 842	-46 651	-705 572	-10 270 065	-2 740 660
Entrées 2023	0	-276 897	-16 000	-162 676	-455 573	-1 765 576
Sorties 2023	0	0	11 334	576 585	587 919	1 904 485
Amortissements cumulés au 31.12.2023	0	-9 794 739	-51 317	-291 663	-10 137 719	-2 601 751
Dépréciations cumulées au 1.1.2023	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2023	0	0	0	0	0	0
Sorties 2023	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2023	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	1 836 000	2 768 968	84 001	295 000	4 983 968	2 643 000
Valeurs de marché au 1.1.2024	2 142 000	16 387 456	135 317	586 663	19 251 436	5 244 751
Entrées 2024	0	0	10 207	158 092	168 299	1 210 995
Sorties 2024	0	0	0	-86 058	-86 058	-1 738 330
Valeurs de marché au 31.12.2024	2 142 000	16 387 456	145 524	658 697	19 333 677	4 717 416
Amortissements cumulés au 1.1.2024	0	-9 794 739	-51 317	-291 663	-10 137 719	-2 601 751
Entrées 2024	0	-276 897	-25 207	-124 092	-426 196	-1 660 995
Sorties 2024	0	0	0	86 058	86 058	1 738 330
Amortissements cumulés au 31.12.2024	0	-10 071 636	-76 524	-329 697	-10 477 857	-2 524 416
Dépréciations cumulées au 1.1.2024	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2024	0	0	0	0	0	0
Sorties 2024	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2024	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	1 836 000	2 492 071	69 000	329 000	4 726 071	2 193 000

Comptes annuels 2024

Valeurs d'assurance des biens mobiliers en CHF:	2024	2023
Biens et équipements, matériel informatique	4 438 299	4 438 299
Installations techniques diverses	391 724	391 724
Total	4 830 023	4 830 023

Les dépréciations cumulées sur la parcelle de terrain ainsi que sur l'immeuble abritant les bureaux et l'administration, pour un montant total de CHF 4 129 750, ont dû être effectuées en 2003, car il existait des indications selon lesquelles la valeur comptable nette ne se basait ni sur la valeur d'usage, ni sur la valeur de marché. Par conséquent, une dépréciation a été établie et la valeur comptable nette a été ajustée sur la base d'une estimation de la valeur de marché effectuée par un expert en évaluation externe.

Tableau des flux de trésorerie 2024 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	2024	2023
Flux de trésorerie des opérations courantes	4 895 776	4 446 917
Résultat de l'exercice	780 749	256 601
Amortissements immobilisations corporelles	426 196	455 573
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 660 995	1 765 576
Bénéfices (-) et pertes (+) non réalisés sur actifs financiers	-474 870	-705 100
Augmentation (-) / baisse (+) créances	648 144	1 127 959
Augmentation (-) / baisse (+) comptes de régularisation actifs	69 453	11 499 447
Augmentation (+) / baisse (-) dettes à court terme	2 401 908	-632 161
Augmentation (+) / baisse (-) des passifs transitoires	-821 494	-9 541 288
Baisse des provisions	-1 323 001	-90 999
Augmentation (-) / baisse (+) capital des fonds	-378 367	302 082
Augmentation (+) / baisse (-) du capital affecté	1 906 064	9 228
Flux de trésorerie des activités d'investissement	3 620 706	-3 429 830
Investissements immobilisations	-168 299	-121 676
Investissements dans des actifs financiers	0	-3 500 000
Cessions d'actifs financiers	5 000 000	1 991 422
Cessions immobilisations financières de personnes proches	-1 210 995	-1 799 576
Flux de trésorerie des activités de financement:	0	0
Variation nette des liquidités	8 516 481	1 017 087
Liquidités en début de période	4 525 089	3 508 002
Variation nette des liquidités	8 516 481	1 017 087
Liquidités en fin de période	13 041 571	4 525 089

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2024

Explications relatives aux comptes annuels 2024

1.1 Liquidités

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Avoirs au comptant	21 837	17 124
Avoirs en banque et comptes de chèques postaux en CHF	5 346 591	3 857 243
Avoirs bancaires en devises étrangères (EUR/USD)	673 143	650 724
Dépôts à court terme	7 000 000	0
Total liquidités	13 041 571	4 525 089

Les avoirs en devises étrangères sont évalués au cours de change du jour à la date de clôture du bilan.

1.2 Créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers les clubs de l'ASF	1 384 748	600 081
Créances envers l'UEFA/la FIFA	660 135	332 733
Créances envers les associations régionales et de districts	193 140	0
Créances envers les sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	12 573	503 868
Total créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches	2 250 596	1 436 682

1.3 Autres créances à court terme

Les autres créances à la date de la clôture du bilan se composent comme suit:

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Impôt anticipé	189 395	89 590
Créances envers la Confédération, les cantons et les communes	246	0
Total autres créances à court terme	189 641	89 590

1.4 Ducroire

Le «ducroire» a été évalué selon des critères économiques et se base sur des valeurs empiriques des années précédentes.

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Ducroire	-473 628	-507 739
Total ducroire	-473 628	-507 739

1.5 Stocks

Les stocks disponibles sont composés essentiellement de survêtements, de maillots, de ballons et de matériel médical. Les achats apparaissent au poste «Dépenses fournitures et prestations de service» dans le compte de résultat. Pour les raisons suivantes, ce poste est considéré comme bien de consommation et n'est pas indiqué comme poste de stock au bilan:

- Le matériel est presque exclusivement mis à disposition gratuitement par des partenaires et des sponsors.
- Le matériel est utilisé et consommé au fur et à mesure lors des rassemblements des différentes équipes nationales.
- Le matériel n'a qu'une valeur d'usage interne pour l'Association Suisse de Football. Une vente ne serait pas possible en raison d'accords de sponsoring qui sont en partie spécifiques.
- Les survêtements, les maillots, les ballons etc. sont lavés et réutilisés. Par conséquent, la valeur du produit usagé pourrait se révéler très basse.

Comptes annuels 2024

1.6 Actifs transitoires

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Actifs transitoires envers des tiers	401 522	472 975
Actifs transitoires envers le secteur public	0	107 500
Total actifs transitoires	401 522	580 475

1.7 Actifs transitoires envers des proches

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Swiss Olympic	25 945	6 950
FIFA – Contributions à terme	650 000	0
Associations régionales	53 210	103 362
UEFA	0	17 142
Clubs	0	492 200
Total actifs transitoires envers des proches	729 155	619 654

1.8 Actifs financiers

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Obligations en CHF ainsi que dépôts à terme en CHF avec une durée > 12 mois	17 026 348	21 551 472
Actions non cotées p.m.	1	1
Titres de participation p.m.	1	1
Total actifs financiers	17 026 350	21 551 474

Les actifs financiers sont exclusivement des obligations en CHF avec une durée résiduelle à moyen terme. En raison de la baisse des taux d'intérêt, des bénéfices comptables non réalisés ont pu être pris en compte sur les différents postes au cours de l'année sous revue. L'intention est de conserver les différentes obligations jusqu'à échéance afin de pouvoir compenser à l'avenir les pertes comptables non réalisées de l'année précédente.

1.9 Actifs financiers envers des proches

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Hypothèque caisse de prévoyance	400 000	400 000
Réserves de cotisations de l'employeur pour les fondations de prévoyance de l'ASF (sans renonciation à l'utilisation)	5 995 000	5 995 000
Total actifs financiers envers des proches	6 395 000	6 395 000

2.1 Dettes résultant des livraisons et des prestations

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Cautions reçues pour les entraîneurs non qualifiés	273 500	220 000
Factures des fournisseurs	3 271 872	2 192 446
Total dettes résultant des livraisons et des prestations	3 545 373	2 412 447

Les factures des fournisseurs sont des obligations de paiement non honorées résultant de l'utilisation de crédits fournisseurs pour l'achat de marchandises, de consommables, d'immobilisations, ainsi que de prestations reçues, de conseils, etc. avec une échéance de moins de 12 mois.

Les escomptes sont considérés comme des réductions du prix d'achat.

Comptes annuels 2024

2.2 Dettes résultant des livraisons et des prestations envers des proches

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fondation LPP de l'ASF (caisse de pension)	213 346	250 467
Dettes envers les sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	1 037 205	528 583
Dettes envers les associations régionales et de districts	97 966	37 980
Cautions d'entrée versées par les clubs de l'ASF	620 563	608 363
Autres dettes envers les clubs de l'ASF	19 050	794 701
Total dettes envers des proches	1 988 130	2 220 093

2.3 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Décompte TVA du T4	444 178	410 881
Dettes envers l'AVS, l'AC, la caisse d'allotations familiales	763 573	165 950
Impôts à la source décomptés mais pas encore payés	589 082	326 654
Dettes envers la Confédération, les cantons, les communes et les administrations fiscales cantonales	484 151	714 395
Compte courant – mesures de stabilisation Covid de la Confédération	850 000	12 158
Total dettes financières à court terme avec intérêt	3 130 984	1 630 038

2.4 Passifs transitoires

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour l'UEFA EURO 2025™ ou 2024	381 250	725 000
Projets Legacy – paiements reçus pour des projets de suivi	624 985	0
Signing Fee Ticketmaster (en fonction des recettes de billetterie pendant la durée du contrat)	1 000 000	1 300 000
Régularisation des crédits de vacances et d'heures supplémentaires du personnel	445 000	492 913
Régularisation de la provision pour les cadeaux d'ancienneté du personnel de l'ASF	430 000	510 000
Dettes envers des partenaires pour les droits non livrés en raison du Covid	577 650	1 267 790
Autres régularisations diverses	4 112 548	4 927 831
Provisions part à court terme pour impôts différés	98 000	84 000
Total comptes de régularisation passifs	7 669 433	9 307 535

2.5 Passifs transitoires envers des proches

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Swiss Olympic – diverses avances de fonds	568 133	146 500
Versements de l'UEFA déjà perçus pour les exercices suivants	6 510 139	5 965 164
Régularisation des notes de crédit à payer aux associations régionales et aux sections	158 333	308 333
Régularisation des factures impayées des clubs de l'ASF	62 805	62 805
Total comptes de régularisation passifs envers des proches	7 299 409	6 482 802

Comptes annuels 2024

2.6 Provisions

Provision Parc Saint-Jacques en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable au 1.1.	1 500 000	1 500 000
Constitution	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	-1 500 000	0
Valeur comptable au 31.12.	0	1 500 000

L'ASF a participé aux frais d'agrandissement du stade Parc Saint-Jacques à Bâle pour un montant total de CHF 5 250 000. Si, à la fin de la saison 2018/2019, les recettes supplémentaires générées par les matchs internationaux disputés à Bâle dépassent le montant de l'investissement de CHF 5,25 millions, l'ASF doit contribuer au maximum à hauteur de CHF 1,5 million au manque de financement du stade de Bâle, pour autant que celui-ci ne soit pas couvert par le canton. Le décompte définitif a été effectué et la provision a pu être dissoute.

Provision part à long terme des impôts différés en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable au 1.1.	1 469 000	1 560 000
Constitution	177 000	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	0	-91 000
Valeur comptable au 31.12.	1 646 000	1 469 000

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. comptes de régularisation passifs) et une partie non courante.

Total des provisions	1 646 000	2 969 000
-----------------------------	------------------	------------------

3.1 Vente de droits TV équipes nationales

en CHF	2024	2023
Vente de droits TV équipes nationales / SSR / UEFA	10 381 105	10 813 930
Prestations en nature contrats TV équipes nationales	850 000	850 000
Total de la vente des droits TV	11 231 105	11 663 930

3.2 Cession de droits commerciaux

en CHF	2024	2023
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales masculines / espèces	13 481 578	13 123 321
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales masculines / prestations en nature	4 356 169	2 811 586
Revenus du merch. et des licences équipes nationales masculines	1 100 052	1 191 226
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football des enfants, le football des juniors et d'autres produits	1 817 364	1 584 045
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football féminin	1 156 810	2 011 620
Swiss Football Awards	100 000	100 000
Total vente des droits commerciaux	22 011 972	20 821 797

3.3 Recettes Coupe Suisse

en CHF	2024	2023
Cession de droits commerciaux	100 000	0
Cession de droits TV	1 950 000	1 950 000
Recettes finale de Coupe Suisse	2 108 101	2 304 670
Total recettes Coupe Suisse	4 158 101	4 254 670

Comptes annuels 2024

3.4 Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2024™ en Allemagne

en CHF	2024	2023
Indemnités UEFA/FIFA	14 622 271	0
Primes partenaires des équipes nationales	2 437 250	0
Part des recettes de la vente de billets	1 303 642	0
Total recettes issues de la participation à l'UEFA EURO 2024™ en Allemagne	18 363 163	0

3.5 Recettes matchs internationaux équipes nationales A et M21

en CHF	2024	2023
Recettes matchs internationaux éq. nat. A	3 168 552	2 959 586
Recettes matchs internationaux éq. nat. féminine A	352 868	0
Recettes matchs internationaux éq. nat. M21	49 104	356 563
Total des recettes matchs internationaux éq. nat. A et M21	3 570 524	3 316 148

Les recettes des matchs internationaux de l'équipe féminine A ont été comptabilisées en 2023 sous le point 3.2 Vente de droits commerciaux.

3.6 Cotisations de membres des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs

en CHF	2024	2023
Cotisations des clubs et joueurs	3 030 438	2 814 589
Taxes pour les transferts, les inscriptions et les regroupements	5 264 270	4 920 391
Cotisations des membres extraordinaires Membres	311 621	201 786
Autres cotisations diverses	751 395	753 253
Amendes issues de l'organisation des matchs	525 980	497 180
Taxes sur les contrats de prêt	30 047	32 930
Recettes diverses issues de l'organisation des matchs	172 223	61 170
Total cotisations des membres et recettes organisation matchs	10 085 974	9 281 299

3.7 Contributions des pouvoirs publics

en CHF	2024	2023
Fondation pour la promotion du sport en Suisse SFS	2 374 471	1 920 000
Subventions de Swiss Olympic et de la Confédération, des cantons et villes	2 254 162	2 057 662
J+S / Remboursements cours d'entraîneurs	88 980	59 820
Contribution COVID-19 Pack de stabilisation sport	109 002	0
Subventions diverses de l'OFSP	754 609	1 016 774
Total Contributions des pouvoirs publics	5 581 224	5 054 256

3.8 Contributions de la FIFA et de l'UEFA

en CHF	2024	2023
Contributions UEFA	4 108 873	3 859 878
Contributions FIFA	2 436 475	4 912 398
Total Contributions FIFA et de l'UEFA	6 545 347	8 772 277

Soutien financier FIFA / UEFA:

Les fonds du projet FIFA Forward 3.0 (2023 – 2026) sont utilisés comme contributions pour financer les coûts opérationnels et pour les matchs internationaux des équipes nationales juniors et de l'équipe nationale féminine A. Les contributions de la FIFA comprennent aussi les contributions pour la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023 en Nouvelle-Zélande/Australie (CHF 575 000 en 2024, CHF 3,7 mio en 2023).

Les fonds du projet de l'UEFA HatTrick VI (2024 – 2028) sont utilisés comme auparavant pour le centre de formation des filles à Bienne ainsi que pour les centres de performance dans la promotion de la relève.

Comptes annuels 2024

3.9 Autres recettes

en CHF	2024	2023
Vente de matériel de bureau et de services TIC	243 588	275 934
Vente de billets / matchs à l'étranger	42 375	48 190
Recettes arbitres	3 559 013	3 269 080
Répercussion des taxes SUISA sur les clubs	64 936	66 381
Recettes diverses, y compris l'UEFA Study Group	293 369	406 691
Autres recettes CF Bienne	79 878	74 137
Total autres recettes	4 283 160	4 140 413

4.1 Dépenses fournitures et prestations de service

en CHF	2024	2023
Achats de matériel Puma (prestations en nature) et divers frais logistiques	-2 472 646	-569 250
Dépenses fournitures – prestations en nature de divers partenaires et sponsors	-1 478 492	-1 681 447
Achat de cadeaux	-42 779	-49 304
Total dépenses fournitures et prestations de service	-3 993 918	-2 300 001

4.2 Charges de personnel

en CHF	2024	2023
Charges de personnel du secrétariat général, y c. prestations sociales	-12 184 481	-11 221 979
Charges de personnel des coaches de l'équipe nationale A, y c. prestations sociales	-1 922 268	-2 154 823
Charges de personnel des entraîneurs des équipes nationales juniors, y c. prestations sociales	-1 645 008	-1 513 031
Frais de personnel Coaches de l'équipe nationale féminine A	-609 721	0
Frais de personnel Coaches des équipes nationales juniors féminines	-200 423	0
Part des joueurs et joueuses de l'équipe nationale A dans les recettes de sponsoring et de merchandising, y c. prestations sociales	-1 758 858	-1 447 820
Primes de points et de match de l'équipe nationale A, y c. prestations sociales	-202 034	-286 287
Total charges de personnel	-18 522 792	-16 623 940

Les charges de personnel des coaches de l'équipe nationale féminine A ainsi que des coaches des équipes nationales féminines juniors ont été comptabilisées l'année précédente dans les charges de personnel du secrétariat général.

4.3 Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits

en CHF	2024	2023
Dépenses pour les équipes nationales	-3 331 755	-3 083 387
Prestations en nature contrat TV	-850 000	-850 000
Frais Swiss Football Award	-111 707	-109 814
Total marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	-4 293 461	-4 043 201

Comptes annuels 2024

4.4 Charges Coupe Suisse

en CHF	2024	2023
Versements aux clubs de l'ASF participants (fonds TV, primes de marketing, billetterie)	-939 000	-1 453 000
Coûts opérationnels (frais d'impression, inspections de sécurité, etc.)	-17 028	-14 306
Frais de marketing et de mise en œuvre	-413 039	-272 147
Frais d'événement finale de Coupe, y compris contribution aux finalistes pour participation aux recettes de billetterie	-1 772 866	-1 742 304
Total charges Coupe Suisse	-3 141 933	-3 481 756

4.5 Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2024™ en Allemagne

en CHF	2024	2023
Coûts opérationnels (hôtel, transport, restauration)	-4 562 551	0
Indemnités journalières et primes versées aux joueurs, au staff et au personnel (y c. les primes de qualification)	-9 997 692	0
Parts de bénéfices versées – sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	-2 021 459	0
Correction du décompte de la Coupe du monde 2022™	0	-93 832
Total charges liées à la participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2024™ en Allemagne	-16 581 702	-93 832

4.6 Charges Direction Équipes nationales

en CHF	2024	2023
Charges matchs internationaux équipe nationale A	-3 787 625	-4 163 306
Charges matchs internationaux équipe nationale M21 – UEFA EURO 2023™	0	-889 182
Charges matchs internationaux équipe nationale M21	-839 002	-1 284 340
Charges matchs internationaux équipe nationale M20	-310 865	-110 464
Charges matchs internationaux équipe nationale M19	-561 803	-331 651
Charges matchs internationaux équipe nationale M18	-491 752	-399 041
Charges matchs internationaux équipe nationale M17	-491 293	-550 793
Charges matchs internationaux équipe nationale M16	-333 867	-323 699
Charges matchs internationaux équipe nationale M15	-163 041	-145 818
Charges FE-14	-78 079	-60 857
Frais administratifs des équipes nationales	-581 479	-537 678
Total charges Direction Équipes nationales	-7 638 807	-8 796 830

4.7 Charges Direction Développement du football

en CHF	2024	2023
Coûts des réunions, séminaires et ateliers, y compris l'UEFA Study Group	-32 441	-45 552
Projets de la Direction du développement du football (Life Conflicts, Power to win, philosophie de jeu et de formation)	0	-11 483
Charges analyse du jeu et des joueurs	-93 662	-90 898
Département Promotion de la relève	-2 951 815	-2 971 502
Département Football de base	-2 700 675	-2 347 182
Département Formation des entraîneurs	-509 045	-427 451
Département Arbitres	-5 515 891	-5 008 525
Département Développement des clubs	-700 408	-643 355
Département Gestion des talents	-861 761	-200 759
Service Formation des gardiens et athlétisme	-95 898	-28 045
Projets de revitalisation Swiss Olympic	-271 536	0
Total charges Direction développement du football	-13 733 132	-11 774 752

Comptes annuels 2024

4.8 Charges Direction du football féminin

en CHF	2024	2023
Frais administratifs / div. projets de promotion du football d'élite et du football de base	-819 974	-1 123 563
Contributions au label	-614 325	-618 000
Équipe nationale féminine A	-2 370 998	-1 833 696
Équipe nationale féminine A- Participation à la CMR AUNZ 2023, préparation comprise	0	-4 124 622
Équipe nationale féminine M19	-450 530	-748 802
Équipe nationale féminine M17	-477 526	-506 160
Équipe nationale féminine M16	-336 368	-279 137
Centres de formation des filles M15 et M14	-83 137	-39 349
Dépenses AZ Bienne	-518 927	-524 937
Projets legacy WEURO 2025	-751 196	0
Total charges Direction football féminin	-6 422 981	-9 798 266

4.9 Contributions aux sections, associations régionales et clubs

en CHF	2024	2023
Contributions à la SFL	-2 055 678	-2 055 000
Contributions à la Première Ligue	-468 000	-468 000
Contributions à la Ligue Amateur	-517 500	-443 395
Contributions fixes aux associations régionales	-1 252 114	-1 221 368
Dons et soutiens à des clubs et associations régionaux pour des demandes de projets individuels	-63 061	-46 070
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	-4 356 353	-4 233 833

4.10 Organes, comités et commissions

en CHF	2024	2023
Assemblée des délégués (tous les 2 ans)	-24 594	-19 252
Conseil de l'Association	0	-3 634
Comité central, y compris div. projets de réforme	-521 311	-601 916
Tribunal de recours, Commission de contrôle et de discipline	-9 240	-12 340
Commission des finances, Commission des terrains de jeu, Commission médicale et Commissions spéciales	-76 729	-70 498
Total charges organes, comités et commissions	-631 874	-707 641

4.11 Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation

en CHF	2024	2023
Médias/communication	-258 787	-288 037
Frais de billetterie pour matchs à l'étranger	-40 070	-46 983
Sécurité	-1 986	-124 494
Frais de bureau et de gestion	-434 922	-421 797
Services numériques – TIC	-1 647 622	-1 283 847
Services numériques – Contrôle des joueurs (SPIKO)	-83 278	-32 440
Frais de véhicules	-981 281	-892 865
Frais immobiliers	-346 423	-357 025
Projet Home of Swiss Football	-13 868	-79 772
TVA (réduction de l'impôt anticipé – usage mixte)	-403 717	-316 163
Autres dépenses diverses	645	84 966
Total médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation	-4 211 309	-3 758 457

Comptes annuels 2024

4.12 Charges financières

en CHF	2024	2023
Diverses charges financières (p. ex. droits de garde)	-30 062	0
Total charges financières	-30 062	0

4.13 Produits financiers

en CHF	2024	2023
Recettes des actifs financiers (coupons CHF Bonds)	284 105	263 630
Intérêts sur liquidités, y compris gain sur évaluation de comptes bancaires en devises étrangères et du CC en devises étrangères avec l'UEFA	168 132	73 203
Gain non réalisé sur les actifs financiers (évaluation à la fin de l'année à la valeur du marché)	474 876	713 678
Autres produits d'intérêts	0	11 291
Total produits financiers	927 113	1 061 802

4.14 Recettes résultant de tiers

en CHF	2024	2023
Revenus locatifs de la Maison du football CH	15 363	15 363
Total recettes résultant de tiers	15 363	15 363

4.15 Variation du capital des fonds

en CHF	2024	2023
Augmentation	-767 728	-2 015 882
Baisse	1 146 095	1 713 800
Total variation du capital des fonds	378 367	-302 082

4.16 Impôts directs (+ = produits / - = charges)

en CHF	2024	2023
Impôts d'État, locaux et religieux (capital et bénéfices)	-128 083	-195 383
Variation de la charge fiscale latente	-191 000	215 000
Total impôts directs	-319 083	19 617

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante. La variation de la provision pour impôts sur le revenu latents par rapport à l'année précédente figure au poste Impôts directs.

4.17 Variation du capital affecté

en CHF	2024	2023
Augmentation	-3 751 187	-1 499 876
Baisse	1 845 123	1 490 646
Total variation du capital affecté	-1 906 064	-9 230

Comptes annuels 2024

Principes essentiels de présentation des comptes annuels 2024

Les comptes sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. De manière générale, elles se basent sur les dispositions légales du droit des sociétés anonymes. En dérogation à la législation en vigueur sur les réserves latentes, les postes du bilan ont été utilisés pour l'établissement des comptes annuels en fonction des valeurs maximales prévues par le droit des sociétés anonymes. Les comptes annuels ont été préparés de manière que la situation financière et les recettes de l'Association puissent être évaluées de manière aussi fiable que possible.

Approbaton

Le Comité central a analysé et pris connaissance des comptes annuels lors de sa séance du 28 mars 2025. Il a recommandé à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Modification des principes comptables au cours de l'exercice sous revue

Aucune modification des principes comptables par rapport à l'année précédente.

Périmètre de consolidation

L'Association Suisse de Football ASF n'a pas de filiales ou d'institutions partenaires qu'elle réunit à la majorité des voix ou d'une autre manière sous une direction uniforme.

Principes de valorisation

Devises

Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). À la date de clôture du bilan, les positions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour. Les transactions en monnaies étrangères sont valorisées sur la base du cours de change du jour de la transaction.

Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les montants créditeurs sur les comptes postaux et bancaires, y compris les placements au jour le jour, ainsi que les dépôts à terme d'une durée résiduelle maximale de trois mois.

Titres

Les titres disponibles à la vente ou détenus en tant que réserve de liquidité sont évalués à la valeur du marché et comprennent des actions cotées, des obligations et des placements sur le marché monétaire, y compris des opérations de change à terme à des fins de couverture avec une durée résiduelle de 12 mois maximum.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiés sur les différentes créances donnent lieu à des correctifs de valeur opérés pour chaque créance (ducroire) sur la base des valeurs historiques.

Stocks

L'Association Suisse de Football n'a constitué de stocks ni pendant la période sous revue ni pendant l'exercice précédent. Tout le matériel des équipes nationales est traité comme des biens de consommation et est directement passé en charges dans le compte de résultat dès son acquisition.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations cumulés.

Les investissements destinés à créer de la valeur sont inscrits à l'actif.

Les charges d'entretien et de réparation sont directement passées en charges dans le compte de résultat.

Comptes annuels 2024

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne ne sont pas inscrites à l'actif.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire en fonction des estimations de durées d'utilisation suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée de placement
Bâtiment	40 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Logiciels	3 ans

La valeur des immobilisations est vérifiée chaque année à la date de clôture du bilan. Une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle indique une dépréciation qui donne lieu à un amortissement spécial correspondant.

Actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier sont capitalisés à leur coût d'achat ou à leur valeur de marché. Par conséquent, les paiements de leasing sont présentés comme dette de contrats de leasing. Les actifs faisant l'objet de contrats de leasing financier sont amortis sur la base d'une estimation de leur durée d'utilisation, généralement la durée du contrat de leasing.

Les paiements effectués au titre des contrats de leasing simple sont directement passés en charge dans le compte de résultat.

Actifs financiers

Les titres qui sont détenus à des fins d'investissement à long terme sont inscrits dans les immobilisations au bilan et évalués à leur valeur de marché.

Les actifs financiers non négociables ou les actifs financiers sans valeur de marché sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les correctifs de valeur nécessaires.

Dettes

Des dettes résultent de transactions ou d'événements passés qui donneront vraisemblablement lieu à une sor-

tie de liquidités à l'avenir (par ex. l'acquisition de biens et de services, des engagements de garantie ou des créances en responsabilité sur prestations fournies). Les dettes sont comptabilisées à la valeur de la contrepartie qui a été établie en échange de l'acceptation de la dette. Cette valeur reste en général inchangée jusqu'au remboursement de la dette (valeur nominale).

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'une obligation résulte d'un événement passé et que le montant de l'obligation est incertain mais peut être estimé. De plus, une sortie de liquidités future liée à cette obligation doit être qualifiée de vraisemblable.

Capital des fonds

Le capital des fonds comprend des dotations effectuées par des tiers à des fins très précises qui en restreignent l'utilisation. En règle générale, il s'agit de projets sur plusieurs années.

Nom, forme juridique, siège

Association Suisse de Football

L'Association Suisse de Football est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de l'Association Suisse de Football est situé à Muri bei Bern.

Cautions

L'Association Suisse de Football n'a accordé aucune caution, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

Obligations de garantie

L'Association Suisse de Football n'a pris aucune obligation de garantie, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

Droits de gage envers des tiers

L'Association Suisse de Football n'a pris aucun droit de gage envers des tiers ni durant l'exercice sous revue, ni pendant l'exercice précédent.

Comptes annuels 2024

Limitation de la propriété pour la garantie des engagements de l'Association

Il n'existe pas d'hypothèque sur les bureaux et les locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football. Il reste un contrat-cadre de prêt, sécurisé par un gage immobilier, de CHF 5 millions, auprès de Credit Suisse, pouvant être utilisé comme un crédit en compte courant ou sous forme d'avances fixes. Pour la sécurisation, les garanties suivantes ont été déposées:

Cédules hypothécaires en 1er rang pour plus de CHF 3 millions, en parité de rang avec CHF 11,5 millions de francs, grevant le bien foncier sis Worbstrasse 48, 3074 Muri bei Bern, feuillet du registre foncier n°3205 avec copropriété 48/172 sur feuillet du registre foncier n°3206 de Muri bei Bern.

La valeur comptable des actifs mis en gage s'élève à CHF 4 328 072 au 31 décembre 2024 (année précédente CHF 4 604 968).

Il existe également un contrat-cadre de crédit pour l'utilisation de prêts lombards sous forme d'avances fixes. Les actifs financiers ont été mis en gage en guise de garantie. La valeur comptable des actifs financiers mis en gage s'élève à CHF 17 026 350 au 31 décembre 2024 contre CHF 20 551 472 l'année précédente.

Engagements de leasing

Il n'existe aucun engagement issu de contrats de leasing financier. Les véhicules de service de l'Association Suisse de Football sont généralement loués pour une durée de leasing de 1-2 ans ou sont gracieusement mis à disposition par un partenaire/sponsor.

Engagements envers des institutions de prévoyance

Le compte courant fait apparaître une dette de CHF 213 346 (exercice précédent CHF 250 467) envers la Fondation LPP de l'Association Suisse de Football et de ses sections (caisse de pension semi-autonome appartenant à l'entreprise).

Informations générales sur les institutions de prévoyance

Les informations suivantes et la représentation comptable de toutes les relations économiques entre l'Association

Suisse de Football et ses institutions de prévoyance ont été établies conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 16, «Engagements de prévoyance», tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Association Suisse de Football sont affiliés à la Fondation LPP pour le personnel de l'Association Suisse de Football et de ses sections et sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Le plan de prévoyance correspond au régime de la primauté des cotisations conformément à la LPP.

En outre, il existe la caisse de prévoyance de l'Association Suisse de Football et de ses sections. Cette fondation patronale vise à soutenir les collaborateurs de l'Association Suisse de Football en leur accordant des aides et des prestations dans des situations particulières, p. ex. dans des cas de rigueur.

La date de clôture du bilan des deux fondations est le 31 décembre.

Le tableau suivant fournit des informations sur le taux de couverture des deux fondations et sur les autres liens économiques entre les fondations et l'Association Suisse de Football:

en CHF	Fondation LPP	Caisse de prévoyance
31.12.2024		
Employeur – réserve de cotisation	5 970 000	25 000
Taux de couverture	0	0
Excédent de couverture	0	0
31.12.2023		
Employeur – réserve de cotisation	5 970 000	25 000
Taux de couverture	110%	970%
Excédent de couverture	3 790 654	13 047 219

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 n'ont pas encore été vérifiés, c'est pourquoi le taux de couverture et l'excédent de couverture ne figurent pas encore ici.

Comptes annuels 2024

Il n'y a ni renoncations à l'utilisation ni nécessité de procéder à des correctifs de valeur sur les réserves de cotisations de l'employeur.

L'excédent de couverture de la caisse de prévoyance n'est pas considéré comme un avantage économique car, d'une part, l'Association Suisse de Football ne peut exercer aucune influence sur la caisse de prévoyance et, d'autre part, elle ne verse pas de cotisations financières régulières.

Les cotisations de l'employeur de l'ASF à la Fondation LPP se sont élevées à CHF 1 732 615 pour l'exercice sous revue et à CHF 1 602 552 pour l'exercice précédent. En 2023, un versement supplémentaire de CHF 3 500 000 a été effectué dans la réserve de cotisations d'employeur. L'Association Suisse de Football ne verse pas de cotisations réglementaires régulières à la caisse de prévoyance.

Participations substantielles

Il n'existe pas de participations substantielles.

Autres dettes non inscrites au bilan

Il n'existe ni dettes irrévocables issues d'accords ne devant pas figurer au passif, ni autres obligations fermes de livraison et/ou d'achat.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2024 n'est connu après la date de clôture du bilan.

Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques au cours de l'année sous revue.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se décomposent comme suit:

en CHF	2024	2023
Révision (audit des comptes annuels statutaires et des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC)	30 000	29 648

Emplois à plein temps en moyenne annuelle

	2024	2023
Nombre de collaborateurs du secrétariat général de l'ASF converti en temps plein, y compris les entraîneurs des équipes nationales et le centre de formation de l'ASF pour filles de Bienne.	131	122
Nombre d'arbitres et d'arbitres assistants de la SFL qui ont effectué au moins un engagement au cours de l'année concernée et qui ont été employés et indemnisés par l'ASF conformément aux conditions d'engagement écrites.	198	193
Nombre de fonctionnaires indemnisés pour des activités pour l'ASF au cours de l'année correspondante.	800 – 900	800 – 900

En outre, l'ASF verse des primes aux joueurs des équipes nationales masculines A et M21 ainsi qu'aux joueuses de l'équipe nationale féminine A en fonction de leurs résultats sportifs et dans le cadre des règlements des primes en vigueur.

Comptes annuels 2024

Rapport d'activité au 31 décembre 2024

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faitière du football suisse. Créée en 1895, l'ASF faisait également partie des sept associations nationales qui ont donné naissance à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en 1904. Aujourd'hui, l'ASF est l'une des

plus importantes associations sportives du pays. L'ASF est divisée en trois sections et compte actuellement 1343 clubs, environ 17 500 équipes et environ 343 000 joueuses et joueurs. Le siège de l'ASF est la Maison du football suisse à Muri bei Bern.

Organes directeurs (Comité central) de la direction de l'Association au 31.12.2024

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Blanc	Dominique	Président central	2019	Taux de travail: 50%
Stroppa	Sandro	Vice-président	2019	Temps partiel
Scheidegger	Samuel	Vice-président	2021	Temps partiel
Studhalter	Philipp	Vice-président	2021	Temps partiel
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Temps partiel
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	2021	Temps partiel
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	2021	Temps partiel
Trede	Aline	Membre	2024	Temps partiel
Luisier	Christelle	Membre	2024	Temps partiel

Responsables de la direction au 31.12.2024

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général	2018	Temps plein
Gelton	Peter	Responsable du marketing	2005	Temps plein
Von Schroeder	Martin	Directeur Digital Services	2016	Temps plein
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	2019	Temps plein
Arnold	Adrian	Responsable de la communication d'entreprise	2020	Temps plein
Bruggmann	Patrick	Directeur développement du football	2020	Temps plein
Daube	Marion	Directrice du football féminin	2023	Temps plein
Haldimann	Karin	Directrice des finances et du personnel	2024	Temps plein

Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

Comptes annuels 2024

Les personnes/organisations suivantes sont considérées comme des proches

- Clubs de l'ASF
- Sections de l'ASF
- Associations régionales
- FIFA
- UEFA
- Swiss Olympic
- Fondation LPP de l'ASF
- Caisse de prévoyance de l'ASF

Toutes les transactions avec les proches sont effectuées aux conditions habituelles du marché.

Indemnisation brute totale à:

en CHF	2024	2023
Organes directeurs de la direction de l'Association	429 679	441 955
Responsables de la direction	1 895 098	1 907 480

Rapport de révision de la Commission des finances

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts de l'ASF et par le règlement interne de la Commission des finances de l'ASF, nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau de financement du 1er janvier au 31 décembre 2024 ainsi que l'annexe.

Pour nos contrôles, nous nous sommes principalement appuyés sur les rapports d'audit rédigés par le cabinet Ernst & Young SA, Bern, qui les a établis en sa qualité d'organe de révision mandaté. Nous avons également été épaulés par les contrôleurs de l'organe de révision et par les collaboratrices et collaborateurs responsables de l'administration de l'ASF.

En nous appuyant sur les rapports établis par Ernst & Young SA, Bern, et conformément aux statuts de l'ASF, nous confirmons que:

- les comptes annuels sont conformes à la comptabilité;
- la comptabilité est tenue correctement;
- la présentation de la situation patrimoniale et du résultat d'exploitation est conforme aux principes légaux d'évaluation et aux dispositions des statuts.

Compte tenu des contrôles supplémentaires effectués par notre Commission, nous confirmons les déclarations ci-avant. Tous les écarts importants par rapport au budget ont pu être explicités et justifiés de façon satisfaisante. Nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à un examen exhaustif de la comptabilité. Concernant le compte de résultat, la démarche a été principalement analytique, avec examen des variations notables par rapport à l'exercice précédent et étude détaillée des postes-clés.

Sur la base de nos constatations, nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Muri, le 11 avril 2025

Membres de la Commission des finances chargés de la révision:

Mathieu Jaus, président
Jacques Grossen, membre
Michael Herrmann, membre
Christian Rey, membre
Adrian Steffen, membre
Andreas Wyss, membre

L'Association Suisse de Football (ASF)

Haus des Schweizer Fussballs
Maison du football suisse
Casa del calcio svizzero
The House of Swiss Football
Worbstrasse 48 › 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11
F +41 31 950 81 81
info@football.ch
www.football.ch

Impressum

Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2024

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2024